

BULLETIN
DE LA
Société Historique et Archéologique
LES AMIS DES ANTIQUITÉS
DE PARTHENAY



1961

N° 10

SOMMAIRE

Composition du Bureau de la Société	1
La vie de la Société en 1961	1
Divers avis	27
Le bienheureux Théophile Vénard, par Théophile RABOUAM-BOURDIN	3
L'habitat à Parthenay au cours des siècles (suite), par M ^e OCHIER	10
Le château d'Orfeuille, par E. AURIAULT	14
Propos autour de la chapelle des Cordeliers, par H. THOMAS	19
Le Pas-de-Bœuf, près Parthenay, par le Commandant CHASTANG	22
La rue « Tête-de-Cheval », à Parthenay, par G. DAZELLE	28
La forge à fer de La Peyratte, par M. POIGNAT	32
Quand onze « Chevaliers de la Liberté » conspiraient à Parthenay, par G. PICARD	38
Les appartenances et dépendances des Seigneurs de Parthenay en dehors de leurs domaines de Gâtine, par le Capitaine AGUILLON	41
Le château de La Touche-Poupard, par M ^e HIPAULT	47

Les illustrations sont de Jean BARBARAN et E. AURIAULT

Bureau de la Société

<i>Président fondateur</i> :	† Abbé GALLAIS.
<i>Président d'honneur</i> :	† M ^e Hilaire OCHIER.
<i>Président</i> :	M. Henri THOMAS.
<i>Vice-Présidents</i> :	M. Aristide BOURDEAU. M ^{lle} M. LEBRET.
<i>Trésorier</i> :	Capitaine AGUILLON.
<i>Secrétaire</i> :	M. C. SALETTE.
<i>Archiviste</i> :	M. G. DAZELLE.

C.C.P. du Trésorier (3, rue de la Place) : 435-30 Nantes.

La Vie de la Société en 1961



M^e OCHIER, président effectif de notre Société depuis 1942, en remplacement de l'Abbé GALLAIS, son fondateur, puis président honoraire depuis son départ pour une retraite en Dordogne en 1953, est décédé à 82 ans, au moment où notre précédent bulletin (1960, n° 9) était à l'impression.

Descendant d'une vieille famille gâtinaise, avoué à Parthenay de 1907 à 1939 et ensuite admis à l'honorariat, M^e OCHIER fut toute sa vie un passionné d'archéologie et d'histoire. Sa science en ces deux matières s'étendait à toute la France et au-delà. Il avait, après la guerre de 1914-18, qu'il avait faite au 67^e territorial de Par-

thenay, établi, en collaboration avec son collègue, M^e VIOLLET, de Niort, l'historique de ce régiment.

Son activité multiple s'étendait plus volontiers à tout ce qui concernait sa ville et le pays de Gâtine, dans le passé comme dans le présent. Il était

correspondant de l'Administration des Beaux-Arts, membre de la Commission départementale des Sites, de la Société française d'Archéologie, de celle des Antiquaires de l'Ouest et de celle Historique des Deux-Sèvres

Infatigable intellectuellement et physiquement, il intervenait sans cesse dans tout ce qui concernait, selon son expression, « les vieilles pierres de Parthenay » et en était arrivé à s'identifier, si on peut dire, avec sa ville. Aussi la surprise fut-elle grande quand il se résigna à la quitter pour raisons impérieuses de famille.

Il restera dans l'esprit des Parthenaisiens comme le type même du défenseur intrépide et passionné, toujours sur la brèche, de notre vieille ville moyennâgeuse dont les trésors archéologiques s'écroulent sous les injures du temps, aidées, hélas ! par l'incompréhension et l'indifférence d'un trop grand nombre de nos concitoyens.

*
**

Il n'avait pas pu être rendu compte sur le précédent bulletin de la conférence du 7 décembre 1960. Elle a eu lieu au Café de Castille, la dernière en cette salle qui, depuis, a été désaffectée et dont il faut regretter la disparition. Elle fut faite par M. René DE LA COSTE-MESSELIÈRE sur les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle et remporta un plein succès. L'orateur est conservateur aux Archives nationales, attaché au Centre national de la Recherche scientifique et secrétaire de la Société des « Amis de Saint-Jacques de Compostelle » et habite le château des Ousches, près Melle. Il a fait lui-même à pied le fameux pèlerinage et en a rapporté de nombreuses photographies en couleurs qui ont illustré sa conférence. Les célèbres chemins de Saint-Jacques intéressent d'ailleurs doublement les Parthenaisiens parce que l'un d'eux traversait notre ville (et a peut-être donné son nom à notre actuel faubourg Saint-Jacques) et que le « Guide du pèlerin » d'alors fut notre compatriote, Aimeri Picaud, né à Parthenay-le-Vieux.

Le XVII^e Congrès des Sociétés Savantes s'est tenu à Chauvigny (Vienne) du 29 avril au 1^{er} mai. Notre Société n'y fut pas représentée.

Le VII^e Congrès départemental des mêmes Sociétés a eu lieu le 1^{er} octobre. Organisé par la Société Historique de Niort, il s'est tenu à Saint-Maixent et tous les membres du Bureau de la Société y prirent part. Le matin, eut lieu à l'Hôtel de Ville la séance de lecture de diverses communications suivie au même lieu de la visite d'une très intéressante exposition de nombreux documents et objets concernant le Saint-Maixentais Lecointe-Puyraveau, député à l'Assemblée législative de 1791. Elle a été fort bien organisée et présentée par M. TINTHON, directeur des Archives départementales à Niort.

Ensuite, eut lieu la visite de l'intéressante crypte de l'église (disparue) Saint-Léger, puis les traditionnels vins d'honneur (mairie) et déjeuner (hôtel des Colonnes). L'après-midi fut consacrée à une excursion en car. Elle comporta la visite des églises de Soudan et Pamproux, des tumulus et dolmens de Bougon et des châteaux de La Villegien et de Régné. L'excursion se termina par un goûter à Douhant, en forêt de L'Hermitain.

Le 28 mai, a eu lieu une excursion qui visita successivement le château du Fou, dans son site grandiose à l'ouest de Vouneuil-sur-Vienne ; l'église abbatiale et l'église Saint-Laurent à Beaulieu-les-Loches ; l'ancienne collégiale et le donjon de Montrésor ; le superbe château de Valençay avec les souvenirs du fameux prince de Talleyrand ; au retour, le château de l'Isle-Savary et divers panoramas.

Capitaine AGUILLON.

Le bienheureux Théophile VENARD

La petite ville de Saint-Loup-sur-Thouet a connu en cette année 1961 une animation inaccoutumée.

Elle a fêté en effet avec affection, enthousiasme et piété le centenaire du martyr de l'un de ses enfants, Jean-Théophile Vénard, décapité pour la foi au Tonkin le 2 février 1861.

Sa vie et sa mort, a-t-on dit, ne furent qu'un gracieux sourire et il semblait né avec un bouton de rose sur les lèvres.

C'est le 21 novembre 1829 que Théophile naquit à Saint-Loup ; il est baptisé le même jour et a pour parrain et marraine des notables du pays : M. Jacques Bernard, percepteur, puis régisseur au château, et M^{me} Fribault, née Bernard, « femme d'un grand mérite et d'une rare piété ».

Le père de Théophile, originaire de l'Anjou, fut tour à tour instituteur, puis greffier de paix ; sa mère, née Marie Guéret, d'une vieille famille de Saint-Loup, devait mourir jeune ; tous les deux étaient de parfaits chrétiens.

C'est dans cette ambiance pleine de sérieux et où se pratiquaient tous les devoirs de la religion que grandit notre héros ; très tôt, il fréquente l'école de son père et se fait remarquer par son excellente tenue, sa piété et des sentiments bien au-dessus de son âge.

Voici d'ailleurs ce qu'il écrivait à son frère Eusèbe le 20 janvier 1861, quelques jours avant sa mort : « Quand, tout petit bonhomme de neuf ans, j'allais paître ma chèvre sur les coteaux de Bel-Air, je dévorais des yeux la brochure où l'on racontait la vie et la mort du Vénérable Charles Cornay et je me disais : Et moi aussi je veux aller au Tonkin et moi aussi je veux être martyr. »

Bientôt, il quitte son pays natal et commence ses études à Doué-la-Fontaine, sous la direction de M. l'abbé Moineau, frère du doyen de Saint-Loup ; il y fait sa première communion et ce fut pour lui un jour de joie. « Je me le rappelle, dit un de ses maîtres, il ne savait comment exprimer son bonheur. »

En cette même année 1843, il a la douleur de perdre sa mère ; il avait alors treize ans. « J'ai versé bien des larmes, écrit-il à son père, et j'espère que mes prières seront exaucées pour le salut de son âme ; ah ! plaise à Dieu qu'elle jouisse maintenant dans le ciel du bonheur qui attend les élus. » Et, plus tard, au moment où il adressait ses adieux à tous les siens, il leur fit cette confidence : « Je crois pouvoir vous assurer que notre bonne mère est au ciel... A l'époque de sa mort, une nuit que je veillais, un ange me prit par la main et me conduisit vers une grande lumière, au milieu de laquelle je reconnus parfaitement celle que nous avons tant aimée et aussi tant priée. »

Théophile reporta alors sur sa sœur Mélanie une partie de l'affection qu'il avait pour sa mère ; il s'ensuivit une correspondance qui devait durer

jusqu'à sa mort. « Nos cœurs, lui disait-il, se sont compris et aimés dès l'enfance. »

Au mois d'octobre 1847, Théophile entre au petit séminaire de Montmorillon ; il avait passé six ans au collège de Doué où il avait fait, sous tous les rapports, de rapides progrès.

Il se trouva à l'aise dans cette nouvelle maison où « tout le portait à Dieu » ; sa piété était aimable, gaie, expansive, « son entrain après son passage était devenu proverbial ».

Puis c'est la vie au grand séminaire, vie humble et cachée où Théophile se met à l'œuvre avec ardeur ; en 1850, il reçoit les ordres mineurs, il pense déjà à son avenir. « L'époque des grandes décisions approche », écrit-il à sa sœur ; il reçoit le sous-diaconat le 21 décembre 1850. Son âme surabonde de joie : « J'ai fait le pas terrible sans trembler, Dieu m'a épargné toutes les frayeurs de l'angoisse en un pareil moment. »

Sa décision est maintenant prise : il entrera au séminaire des Missions étrangères de Paris ; il s'en ouvre à son père le 7 février 1851 : « Dites que vous voulez bien que votre Théophile fasse un missionnaire... »

Et, le 15 février, Théophile fait ses adieux à sa famille ; ce fut pour lui une rude épreuve d'avoir à consoler un père, une sœur et des frères bien-aimés ; mais enfin le jour du départ arrive, toute la famille assiste à la messe et fait la sainte communion ; c'est ensuite la séparation. « Adieu, adieu, dit Théophile, nous nous reverrons au Ciel !... »

Le 3 mars 1851, Théophile arrive à Paris, au Séminaire des Missions étrangères ; son émotion est grande, mais chacun l'accueille avec empressement et le voit installé dans sa nouvelle maison.

Le 29 avril, il écrit à son parrain : « Je suis bien accoutumé, je vis à Paris comme si je n'y étais pas ; j'ai admiré plusieurs monuments que j'ai eu l'occasion de voir, je ne suis pas enthousiaste... Saint-Loup aurait pour moi la préférence... »

A son évêque, Mgr Pie, il envoie le 16 juillet une longue lettre : « Je vis au Séminaire des Missions étrangères de la plus paisible et de la plus heureuse vie. Parmi les aspirants, il règne une entière fraternité, une fusion des cœurs charmante... »

Théophile est ordonné diacre à Noël 1851 et il reçoit la prêtrise le 5 juin 1852 ; le lendemain, il informe les siens : « Je vous envoie ma bénédiction, mon Dieu, quel beau jour !... »

Et, le 13 septembre, le Missionnaire annonce à sa famille la nouvelle de son départ : « Vendredi probablement sera mon dernier jour sur le sol de la France, nous nous embarquons à Anvers. »

Au moment de son départ, le 19 septembre, Théophile écrit à nouveau à chacun des membres de sa famille : « Mon départ vous fait souffrir... la séparation est dure, je le sens bien aussi... la vie de la terre s'en va vite, la mort viendra bientôt nous réunir... je pars le cœur bien oppressé et les yeux remplis de larmes. »

Théophile et ses compagnons arrivent bientôt à Anvers et s'embarquent le 23 septembre sur le *Phylotaxe*. « Je suis un peu rêveur, écrit-il, si le bon Dieu ne m'aidait pas, mes bien-aimés, le cœur peut-être me manquerait ; vous étiez la moitié de ma vie et je ressens vivement la séparation... »

De Plymouth, où il a fallu relâcher, le voyageur écrit encore aux siens : « En vous quittant, je n'ai pas cessé de vous aimer ; je me dis, pour me consoler : nous nous retrouverons dans la grande famille, la famille de la terre se décompose et passe, celle du ciel demeure... »

Grâce à ses lettres, nous le suivons dans son long voyage ; le 1^{er} janvier 1853, il est entre les îles Saint-Paul et Amsterdam ; en février, il est à

Singapour, d'où il continue son voyage après trois semaines de séjour avec deux de ses confrères en direction de Hong-Kong. Le voyage s'accomplit alors sur un navire anglais et sans incident.

D'Hong-Kong, il écrit ses premières lettres à sa famille le 19 avril 1853 ; c'est dans cette ville, qui appartient aux Anglais, que les Missionnaires ont établi la Procure générale de leurs Missions d'Asie. Théophile y séjourne quinze mois, attendant sa destination ; il étudie pendant ce temps la langue chinoise, il y met tout son cœur et son courage.

Ce fut au mois de février 1854 que l'abbé Vénard reçut sa mission définitive pour le Tonkin occidental. Théophile en éprouva une grande joie, il en remercie le Supérieur des Missions étrangères : « La Mission du Tonkin, si riche, si illustre en souvenirs, je l'aime d'un double amour, je l'aime comme la part d'héritage que le Père de famille me donne à cultiver, je l'aime parce que c'est la belle Mission entre toutes... le diamant de l'Asie... »

Il en fait part à sa famille : « Je m'en vais donc au Tonkin... c'est là que le Vénérable Charles Cornay est mort martyr... Si vous priez bien le bon Dieu pour moi, peut-être la même faveur me serait plus facilement accordée ! A la grâce de Dieu, n'est-ce pas ? »

Théophile fait le voyage du Tonkin avec un ancien missionnaire, M. Legrand de la Lyraie, qui retournait à son poste ; le départ eut lieu le 26 mai 1854 et il arrive à destination le 23 juin suivant.

Le 13 juillet, il touche le sol de sa Mission ; il y rencontre l'illustre Mgr Retord, et Mgr Jeantet, coadjuteur, doyen des Missionnaires du Tonkin.

Il donne des détails à Mgr Pie : « Quelle gaieté franche, quel abandon mutuel, dit-il... J'étudie la langue, mais mes forces physiques ne me secondent pas... mon nom annamite est Phane... »

Sa joie se traduit dans un nouveau chant qu'il adresse à son jeune frère :

*...D'Annam, ils sont beaux les rivages
Comme un jardin délicieux...
Noble Tonking ! Terre par Dieu bénie,
Des héros de la foi glorieuse patrie,
Je viens aussi pour te servir,
Heureux pour toi de vivre et de mourir...*

Et Théophile, en effet, se donne tout entier au Tonkin. Il fait d'abord quelques études d'annamite au collège de Lang Doan, puis le voilà atteint d'une maladie pestilentielle. En la fête de la Toussaint 1854, c'est son premier revers ; on lui annonce l'arrivée d'un mandarin, on l'oblige à partir ; c'est sa première fuite nocturne...

Il écrit à sa sœur ses premiers contacts avec les chrétiens : « Tu voudrais être petit oiseau et venir voltiger autour de moi pour voir comment je me tire d'affaire au milieu de mes chrétiens... Les rapports avec eux sont bons et ils ont pour les Missionnaires un respect très grand... Je remercie Dieu de m'avoir envoyé consacrer ma vie à leur service. »

En 1855, Théophile est malade à nouveau ; il reçoit deux fois l'extrême-onction, puis il se relève, retombe encore et, enfin, guérit complètement.

Cependant, c'est la persécution, la tourmente devient plus terrible ; il faut fermer la bouche aux mandarins avec « des barres d'argent », le peuple annamite est accablé de flicaux ; tantôt c'est l'inondation, tantôt c'est la sécheresse, et les chrétiens fournissent aux mandarins une belle aubaine, car ils sont censés être des rebelles et des traîtres, ils sont donc rançonnés !

En 1856, notre Missionnaire écrit à tous les siens ; il n'avait pas de leurs

nouvelles depuis plus de seize mois : « J'ai accompagné Sa Grandeur (Mgr Retord) dans la visite de deux paroisses où le travail a été comme un feu roulant... Vous avez sans doute peine à comprendre comment, nous tenant cachés, sans cesse sur le qui-vive et en alerte et nos têtes étant mises à prix d'argent, nous pouvons réaliser des fêtes et parler de paix... Du reste, si nous et nos chrétiens réussissons à prendre quelques heures de liberté, c'est bien peu de chose comparé au cercle de vexations et de contrainte dans lequel il nous faut vivre... Nous nous jouons de la griffe du chat, nous payons d'audace, mais nous sommes prudents... »

En cette même année 1856, il est à nouveau très malade, mais il subit avec succès une opération délicate que la médecine chinoise n'emploie que dans des cas de maladie extrême ; elle consiste « à brûler des petites boulettes d'une certaine herbe un peu semblable à l'absinthe en certaines parties du corps », et c'est pour Théophile la guérison complète.

En 1857, la persécution fait rage, la communauté de Ké Vinh, où se trouve notre Missionnaire, est particulièrement visée comme étant « un repaire d'Européens et de chefs de religion ». Un général de division y arrive avec deux cents hommes, mettant tout au pillage, abattant l'église du village et celle du collège.

Théophile a alors la douleur de perdre son compagnon de travail et de souffrance, M. Casteix, provicaire de la Mission, avec lequel il avait vécu deux ans. Mgr Retord lui confie le district qu'administrait ce cher confrère. « C'est dorénavant dans cette partie du champ du Père de famille que je devrai travailler au salut des âmes. Puissè-je imiter les vertus de celui qui m'a devancé et fasse le ciel que ma mort un jour soit sainte et précieuse devant Dieu comme devant la sienne. »

Il accepte donc l'héritage qui lui est donné, dont la résidence principale se trouvait au village de Hoang-Nghuyen ; dans ce même village, Mgr Retord avait fondé un collège dirigé par M. Theurel, autre ami de Théophile ; il s'ensuit entre eux une douce et inappréciable intimité où nombre de projets et de combinaisons s'échafaudent.

Théophile se met à l'œuvre ; travaux de prédications, courses apostoliques, confessions et, plus tard, Mgr Theurel dira de lui : « Bien que le plus faible de tous les Missionnaires du vicariat, il faisait autant de besogne que les autres. »

Les chrétiens sont au nombre de 12.000 environ, répartis en quatre paroisses dirigées par six ou sept prêtres indigènes ; mais les païens sont bien de 250 à 300.000 et, en raison de la persécution, il est difficile d'avoir action sur eux ; cependant, de temps en temps, les Missionnaires recueillent quelques âmes.

En 1858, l'orage montait toujours. « Quelle position ! dit Mgr Retord : être toujours comme l'oiseau sur la branche, sans cesse agités par une foule de mauvaises nouvelles annonçant que des espions nous ont vus, que nous sommes dénoncés, que les mandarins vont venir nous bloquer et alors quel malheur pour la Mission et pour les chrétiens qui seront pillés et dont plusieurs seront mis à mort à cause de nous... Chacun de mes confrères, dit-il, a eu sa part de tribulations personnelles ; MM. Theurel et Vénard, entourés d'une population tremblante, qu'alarmaient les allées et venues incessantes des mandarins, ont traversé quelques jours de fortes crises et ont été contraints de se réfugier dans les réduits les plus sombres, même de s'enfuir dans des souterrains... »

Le 31 décembre de cette même année 1858, Théophile écrit à son frère Eusèbe et lui donne des détails sur la persécution : « M. Theurel, supérieur du collège de Hoang-Nghuyen, et moi, qui revenais d'une autre chré-

tiété, considérons ensemble le mouvement des affaires, non sans inquiétude, mais cependant tenant bon au poste et résolu de ne l'abandonner qu'à la dernière extrémité. Nous pensions que nos mandarins se borneraient à espionner et, en nous gardant, nous espérons échapper à leurs espionnages ; mais ils étaient trop bien renseignés sur nous. Le 10 juin à la nuit, un chrétien arrive de la Préfecture en hâte et nous annonce que les mandarins sont en marche pour venir nous bloquer ; deux heures après, nouvelle que les troupes sont arrivées à tel endroit. Il faut donc se résigner à plier bagage, et promptement. Songe, cher Eusèbe, si c'était chose facile ; deux Européens, trois Pères annamites, dix à quinze catéchistes, plus de cent élèves et tout le bagage de la Mission qu'il faut mettre en lieu sûr. Mais nos Annamites sont si bien exercés à plier bagage qu'en quelques heures hommes et effets furent cachés en divers lieux... »

Puis Théophile n'écrit plus qu'en 1860 ; mais entre temps, le 26 août 1859, son vénérable père avait rendu son âme à Dieu. Théophile n'en reçut jamais la nouvelle et pour lui, à partir de cette date, les événements se précipitent.

L'une de ses dernières lettres avant son arrestation est du 10 mai 1860, elle est adressée à son ami l'abbé Paziot, originaire de Saint-Loup ; il lui écrit d'un « petit réduit obscur où ne pénétra jamais un rayon de soleil... Voici trois mois, dit-il, que je l'habite... Quel sort digne d'envie, ami Paziot ? Trois Missionnaires, dont un évêque, couchés côte à côte, jour et nuit, dans un espace d'un mètre cinquante centimètres carrés, recevant un jour incertain par trois trous gros à passer le doigt. » Il lui parle des persécutions, de sa santé, des événements politiques, des pourparlers entre le Gouvernement français et la Cour d'Annam, des maux des chrétiens qui ne faisaient qu'augmenter, et il conclut en disant : « Pour moi, très cher ami, j'ai confiance en Dieu et je consumerai ma course, que je conserverai intact le dépôt de la Foi, de l'Espérance et de l'Annam et qu'il me sera donné de partager avec les amis la couronne de Justice... »

La lettre de l'abbé Paziot était jointe à une autre adressée à l'abbé Charrier, directeur du Séminaire des Missions Etrangères à Paris : « Nous avions déjà quasi dit adieu au martyre, lui écrit Théophile, mais au train que nous allons, nous avons encore des chances d'être hachés pour le nom du Sauveur. »

Théophile erre alors de village en village, de cachette en cachette ; d'un village païen, il se rend à la chrétienté de Ké Béo, puis, après un mois, il se dirige à Kim-Bang et de là à But-Son ; il revient enfin à Ké Béo, c'était vers le 11 octobre 1860 ; le 30 novembre, cinq ou six barques se présentent à quelques pas de la maison qui abritait le Missionnaire ; l'inondation recouvrait tout le pays ; le chef de l'expédition arrive à la maison et s'écrit : « Que le prêtre européen paraisse ici » ; le catéchiste est garotté et le double mur qui cachait le Missionnaire est enfoncé. Théophile est entraîné dans une marque avec son servent et livré le soir même au mandarin.

C'est de cette Sous-Préfecture que Théophile met sa famille au courant des ultimes événements :

3 décembre 1860.

« Mes bien-aimés,

» Le bon Dieu, dans sa miséricorde, a permis que tombe entre les mains des méchants ; c'est le jour de la Saint-André que j'ai été mis dans une cage carrée et conduit à la Sous-Préfecture d'où je vous trace ces lignes

assez péniblement, car je n'ai qu'un pinceau pour écrire... Beaucoup de monde vient me voir... J'en profite pour instruire de la religion chrétienne... Quand vous apprendrez mes combats, j'ai confiance que vous apprendrez également mes victoires... Si j'obtiens la grâce du martyr, alors surtout je me souviendrai de vous. Adieu, mes bien chers... Dans un instant je vais porter la chaîne des confesseurs. »

De ses dernières lettres, nous extrayons encore les passages suivants :

(De la Sous-Préfecture de Kécho, aujourd'hui Hanoï, ancienne capitale des rois du Tonkin.) A ses parents :

2 janvier 1861.

« Je vous écris au commencement de cette année qui sera sans doute la dernière de mon pèlerinage sur la terre... (il parle de son arrivée à la Préfecture de Kécho). Me voyez-vous siégeant tranquillement dans une cage de bois portée par huit soldats au milieu d'un peuple innombrable qui se presse sur mon passage... Nous entrons à la citadelle... et l'on m'introduit au Tribunal de la Justice criminelle. Mon catéchiste Khang, pris avec moi, marche derrière ma cage, la cangue au cou... Le juge me gratifie d'une tasse de thé... Ensuite, il procède à l'interrogatoire... Il me demande d'où je suis ?

» Je réponds que je suis du Grand Occident, du royaume appelé France.

» — Qu'êtes-vous venu faire en Annam ?

» — Je suis venu uniquement pour prêcher la vraie religion à ceux qui ne la connaissent pas...

» Sur ces entrefaites, arrive le Préfet ; à peine assis, il me cria d'une voix vibrante :

» — ...Vous ne craignez pas la mort ?

» — Grand Mandarin, je ne crains pas la mort ; je suis venu ici prêcher la vraie religion, je ne suis coupable d'aucun crime qui mérite la mort, mais si Annam me tue, je verserai mon sang avec joie pour Annam...

» Maintenant, j'attends en paix le jour où il me sera donné d'offrir à Dieu le sacrifice de mon sang. Je ne regrette pas la vie de ce monde, mon cœur a soif des eaux de la Vie Eternelle, mon exil va finir, je touche le sol de la vraie patrie... Ne me regrettez pas, ne me pleurez pas... Le prisonnier de Jésus-Christ vous envoie à tous le salut... »

3 janvier 1861.

A Mgr Theurel :

« ...Ah ! Monseigneur, me voilà donc rendu à cette heure que chacun de nous a tant désirée... Dans les longues heures de ma cage, ma pensée s'envole vers l'Eternité. Le temps va finir, il faut se dire adieu... J'eusse été heureux de travailler avec vous, j'ai tant aimé cette Mission du Tong-King ! A la place de mes sueurs, je lui donnerai mon sang. J'ai le glaive suspendu sur ma tête et je n'ai point de frisson !... Je suis joyeux.

» ...Quand ma tête tombera sous la hache du bourreau, ô Mère Immaculée, recevez votre petit serviteur comme la grappe de raisin mûr tombée sous le tranchant, comme la rose épanouie cueillie en votre honneur. Ave Maria ! »

A son père, le 20 janvier 1861 :

« Très cher, très honoré et bien-aimé Père,

» ...Je veux vous adresser un nouvel adieu qui sera probablement le dernier. Les jours de ma prison s'écoulaient paisiblement, tous ceux qui

m'entourent m'honorent, un bon nombre me porte affection... Un léger coup de sabre séparera ma tête comme une fleur printanière que le maître du jardin cueille pour son plaisir. Nous sommes tous des fleurs plantées sur cette terre et que Dieu cueille en son temps, un peu plus tôt, un peu plus tard...

» Je vous souhaite, cher Père, une longue, paisible et vertueuse vieillesse... Moi, petit éphémère, je m'en vais le premier. Adieu ! »

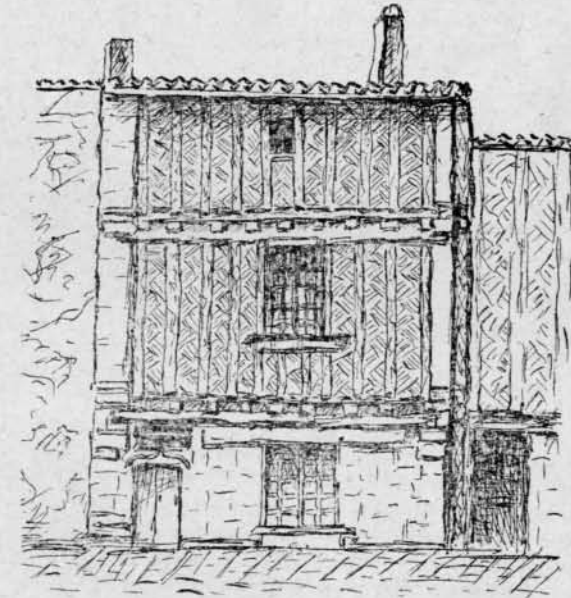
Enfin, dans la nuit du 1^{er} au 2 février, la sentence tant désirée arrive. Théophile est averti au matin : « Père, vous devez être exécuté aujourd'hui ; déjà les éléphants sont prêts, les soldats sont rangés en ordre ; dans un instant, vous allez être conduit à la mort. »

En effet, les mandarins font appeler le condamné et lui signifient sa sentence.

Le convoi se met aussitôt en marche vers le lieu de l'exécution. Il se composait de deux éléphants et de deux cents soldats commandés par un lieutenant-colonel. Théophile entonne des chants latins, il a le visage tranquille et joyeux ; on lui ôte bientôt sa chaîne, on lui lie fortement les coudes derrière le dos, puis il est attaché à un pieu de bambou. Il reçoit alors le premier coup de sabre et, son œuvre achevée, le bourreau élève la tête du martyr et la montre à l'officier qui présidait l'exécution.

Le dernier sacrifice était consommé.

Th. RABOUAM-BOURDIN.



L'habitat à Parthenay au cours des siècles et ses vieilles maisons (1)

Quelques maisons du xviii^e siècle sont encore bien conservées. J'en ai déjà décrit plusieurs, mais on peut encore citer celle de Bélisaire Ledain, le grand historien de Parthenay, qui nous est parvenue sans avoir été remaniée, avec ses magnifiques jardins et ses allées dominant la Basse-Ville. Elle appartient à M. Ecault, l'antiquaire, qui l'entretient fort bien et lui a laissé tout son cachet. Elle est actuellement occupée par les services financiers du Trésor.

Tout auprès, on peut remarquer celle de la famille Hay-Margirandière, appartenant à M^{me} de Serans et à M^{me} de Roquefeuil.

L'ancienne maison de M^e Jamain, rue de la Poste, appartenant à M. et M^{me} Roger, actuellement, date aussi de cette époque, avec ses jardins en terrasse touchant le chemin de ronde de l'enceinte urbaine et la poterne de Lescure, qui échappa de justesse aux soldats de Westermann entrés dans la ville.

Dans le faubourg Saint-Paul, la maison de la Cure, appartenant à M. et M^{me} Jozereau, qui l'entretiennent avec soin, possède de jolies peintures murales datant du xvii^e siècle et de la même époque que celles de la chapelle du Rosaire.

De beaux immeubles s'édifièrent au cours du xix^e siècle ; la Sous-Préfecture, achevée en 1870, en est le modèle. La maison de M. Cottanceau, rue Saint-François, n'est pas moins belle et reste imposante par la simplicité et l'harmonie de ses lignes. La maison de M. Bourdeau, touchant la Sous-Préfecture, retient également l'attention.

La famille Barrion possédait plusieurs immeubles, celui de M^e Argenton, notaire, et celui du docteur Breffeil, près de la porte de l'Horloge, avec ses jardins abrupts tout le long des murailles de la citadelle et de l'enceinte urbaine.

La maison Lebon, foyer des vieux travailleurs. Cette œuvre est très populaire et les dons affluent grâce aux interventions répétées de ses présidents successifs.

Bien d'autres maisons devraient être rappelées. J'ai le regret de ne pouvoir les indiquer. Cependant, je ne puis passer sous silence la maison des Mansionnaires de l'abbaye de L'Absie, où saint Bernard séjourna quand il vint à Parthenay pour y accomplir le miracle de la conversion de Guillaume VIII, duc d'Aquitaine. Cette maison a été remaniée combien de fois depuis 1135 ; elle est la propriété de M. Michonneau, en face Saint-Laurent, à l'angle de la rue des Fleurs et de la rue Louis-Aguillon. L'em-

(1) 4^e partie. Suite des articles parus sous le même titre dans les bulletins nos 6, 7 et 9.

placement de cette maison historique a été déterminé par M. Raison, auteur de l'*Histoire de l'Abbaye de L'Absie*, et le chanoine Joubert.

L'Hôpital, dont l'histoire a été faite par Bélisaire Ledain et complétée par M^{me} Gouin, secrétaire générale de la Sous-Préfecture de Parthenay, dans sa thèse de Doctorat en Droit : « La Charité à Parthenay sous l'Ancien Régime », fut primitivement installé à la Maison-Dieu, puis à la maison Frauze. Il trouva enfin sa place dans la citadelle. Il fut singulièrement agrandi peu à peu avant la Révolution et au cours des xix^e et xx^e siècles. Il occupe une bonne partie de la Citadelle.

L'ancienne maison Frauze appartient actuellement à la famille Eymer. M^e Eymer, ancien notaire, était un avocat réputé. « Grand citoyen de Parthenay », disait M^e Bigot, bâtonnier de l'Ordre des avocats des Deux-Sèvres, le jour d'adieu au barreau de son éminent confrère, âgé de 82 ans. C'était un juriste remarquable consulté de toutes parts par les hommes de loi.

C'était aussi un beau caractère, d'une droiture devant laquelle tous s'inclinaient. Très fidèle aux traditions familiales et à ses idées religieuses, il était président du conseil paroissial de Saint-Laurent et de la Société de Saint-Vincent de Paul, succédant au Docteur Hyacinthe Gaillard et prédécesseur du Docteur Charles Gaillard.

La maison de la famille Diard, appartenant actuellement à M^e Seigneuret, dépendait aussi de la maison Frauze.

M. Diard fut sous-préfet de la Ville de Parthenay.

Ses idées politiques, en contradiction avec celles du gouvernement du 16 mai 1877, furent cause de sa révocation. On le regretta, car c'était un très bon juriste et un administrateur intègre et très apprécié.

Rue Tête-de-Cheval, de la Poste actuellement, fut construite, au xix^e siècle, la maison de la famille Vernhes, actuellement du Docteur Brocherioux.

La maison de la famille Simonnet, « au bout du monde », en face l'église des Cordeliers, fut encore édifiée à la même époque.

Au cours de ce siècle fut également construite la très belle maison de la famille Baufine, boulevard de la Meilleraie.

M^e Baufine fut notaire pendant de longues années. Il fit partie du Conseil municipal de Parthenay, membre de la Commission de l'hospice et président de la Société de Secours Mutuels, après M. Regelsperger. Très lettré, il était aussi un collectionneur averti. Sa collection des bijoux de Gâtine était remarquable par la rareté et la valeur des pièces qui la composaient. Son fils lui succéda comme notaire et comme président de la Société de Secours Mutuels ; il est adjoint au maire de Parthenay et a conservé la collection de son père.

Un peu plus bas que le Grand Hôtel, boulevard de la Meilleraie, plusieurs immeubles se sont élevés. L'un d'eux appartient à M. de la Ménardière, commissaire-priseur. Il succéda à son père dans son office. Le grand-père de M. de la Ménardière était avoué à Parthenay. M^e Granier lui succéda. C'est l'étude actuelle de M^e Fort, qui eut comme prédécesseurs M^e David, M^e Bigot et M^e Ménard.

La famille de la Ménardière, très ancienne, est très connue en Poitou, à Poitiers surtout. Elle a donné au pays des professeurs à la Faculté de Droit et de nombreux magistrats. M. de la Ménardière, secrétaire général de la Foire-Exposition, est, depuis de longues années, la cheville ouvrière de la Foire-Exposition et des fêtes de la Pentecôte.

Au cours du xix^e siècle, la rue Ganne, du nom de l'ancien Maire qui y fit bâtir sa maison, autrefois du Romarin et avant encore, la rue Morin, a été complètement refaite.

Seule la maison de la très vieille famille Poignand, spécialement de la

branche de la Salinière, est restée debout, après être passée entre plusieurs mains qui l'ont, en partie, respectée, notamment en celles de M. Rambaud, ancien négociant en vins, qui était fier de l'habiter. Elle est actuellement la propriété de M. Coutan.

Cette vieille demeure monte la garde comme pour veiller sur le passé, toute proche de la grosse Tour de Trouffle, qui a reçu ses jardins, dominant toute la vallée du Thouet.

M. Ganne éleva sa maison un peu plus bas. Il y mourut. Après son décès et celui de son épouse qui lui survécut, l'immeuble devint la propriété de la famille Boileau, qui la loua à un ménage de vieux Parthenaisiens, M. et M^{me} Raison.

M^{me} Raison, née Simonnet, était la fille de M^e Simonnet, notaire à Parthenay, du « Bout du Monde ». Elle était la sœur de M^{me} Bernardeau, qui avait épousé son cousin, M. Bernardeau, receveur de l'Enregistrement, et était la mère de M. Bernardeau, directeur d'une importante succursale de la grande firme Kulmann ; de M^{me} Fonteny, dont le mari, notaire honoraire, est devenu juge suppléant du Juge de Paix de Parthenay et habite l'ancienne maison de M. Weibel, qui fut longtemps Juge de Paix de Parthenay, et enfin de M. Bernardeau, de la Pailerie de Châtillon-sur-Thouet, bien connu de toute la population agricole de Gâtine.

M. Raison, fonctionnaire de l'Enregistrement, finit sa carrière comme Conservateur des Hypothèques de Cognac et se fixa ensuite à Parthenay. Il a laissé le souvenir d'un fonctionnaire remarquable dans son administration et d'un érudit aussi savant que modeste.

Il est l'auteur de deux ouvrages importants : l'un sur l'Enregistrement, qui a fait autorité pendant de longues années et est encore consulté ; l'autre est son histoire de l'Abbaye de L'Absie, achevée par M. le Professeur Garaud, de la Faculté de Droit de Poitiers, son ami. C'est un ouvrage considérable.

Avec M^e Eymier, l'éminent avocat de Parthenay, dont il avait toute la droiture, il était l'homme de loi, en droit fiscal surtout, le plus consulté de toute la région.

Ses recherches sur Parthenay sont nombreuses.

C'est lui qui a permis de trancher la question historique si controversée de savoir où avait résidé saint Bernard avant le miracle de la conversion de Guillaume VIII d'Aquitaine à Parthenay, en 1135.

Il était particulièrement bon et les Parthenaisiens doivent rendre hommage à sa mémoire et ne pas l'oublier.

Dans le faubourg Marchioux, d'importantes maisons furent aussi édifiées au cours du XIX^e siècle, notamment celle du Docteur Charles Gaillard, qui succéda à son père, le Docteur Hyacinthe Gaillard, aussi bien dans sa profession que dans ses activités.

Non loin se trouvait la maison de la famille Gaillard, dans laquelle exerça, pendant de longues années, respecté de tous, le Docteur Hyacinthe Gaillard, qui dirigea avec tant de zèle de nombreuses œuvres charitables de la ville et était l'ami et le compagnon fidèle de M. Paul Coutan.

M. Eusèbe Robin, ancien avoué, successeur de M^e Taffoireau, prédécesseur de M^e Huctin, qui me céda sa charge, fit construire avenue du Président-Wilson, une fois retiré des affaires, un très bel immeuble que la Ville a acheté.

Au bas du champ de foire, près la porte Souvaing, actuellement Sépulcre, et au commencement de la rue du Sépulcre, plusieurs importantes maisons s'édifièrent.

Le pensionnat de jeunes filles « Jeanne-d'Arc », dirigé par M^{lle} Thibault qui a disparu. La jolie maison de M. Bernard fut construite à la fin du XIX^e siècle.

M. Simonnet, parent de M^e Simonnet, notaire du « Bout du Monde » acheta et fit construire la sienne Touchant cette dernière, se trouve celle de M. Aristide Bourdeau.

C'est un survivant, avec M. Ingrand, de ce groupe de vieux Parthenaisiens, fidèles à leur ville et à leurs idées, qui se retrouvaient régulièrement au café Violeau, chez M. Leuret. M. Bourdeau est un bibliophile remarquable, connu dans toute la France. Après avoir cédé son fonds de librairie à son fils, il se retira faubourg du Sépulcre, où il réunit une collection de gravures importante, de livres très rares et de nombreuses pièces de toute beauté des faïences de M. Jouneau.

C'est un très grand défenseur du passé de sa ville. Il est le vice-président de la Société des Amis des Antiquités de Parthenay.

Une maison sise au n^o 4 de la rue Louis-Aguillon, appartenant à M. Alatte, porte la particularité amusante suivante : on lit, gravée tout le long de la rampe d'escalier en commençant par le pied, la curieuse inscription suivante qui existait encore en 1937 : « Destruxit et reedificavit par les soins de M. Poinot François et la Boire Modeste, son épouse, marchand « épiciier, fecit par les soins de Guizon maturenus, charpentier anno « domini mil huit cent dix sept les premières chevilles de cet escalier ont « été mises le 20 februaris par les mains de Lucien et Claris (sic) Poinot, « frère et sœur, tous les deux, Dieu nous a aidés. Amen. »

Dans la rue des Grands-Bancs, actuellement rue Jean-Jaurès, se trouvait l'auberge de « l'OËuf dur », portant l'inscription 1807.

C'est actuellement le bar tenu par M. le Capitaine de pompiers et M^{me} Gain. Cette auberge a résisté au temps et conservé son nom.

Il n'en a pas été de même de l'hôtel du « Cheval Blanc » de la maison Frauze, ni de l'hôtel du « Chêne Vert », installé dans un bel hôtel du XVI^e siècle qui existe encore.

L'hôtel Tranchant, remanié sur les conseils de M. Brillet, jeune ingénieur des Ponts et Chaussées, est devenu le « Grand Hôtel », si bien dirigé par M. Gazeau.

C'est à l'hôtel Tranchant qu'en 1906 et 1907 nous prenions pension, M. Brillet et moi-même, que nous nous sommes connus et liés d'amitié avec le grand peintre Petitjean, qui nous étonnait par ses théories sur la dureté des couleurs de Gâtine, nous qui étions habitués à la tonalité atténuée de notre pays. Comme une véritable gageure, il peignit un arrière de la Tour Saint-Jacques qu'on aurait cru être un monument du nord de l'Afrique sous le ciel africain. Il le donna à M. Pidoux, qui était très fier de ce beau cadeau et donnait des explications sur la façon dont l'auteur appréciait les couleurs.

Comme l'hôtel des « Trois Rois » de jadis, le « Grand Hôtel » a reçu des personnages de marque. Le dernier en date paraît être le Président Herriot, déjà très malade, allant à La Rochelle. On a dit qu'il voulait se rendre compte par lui-même de la possibilité de créer à La Pallice un immense port américano-suisse et une liaison ferroviaire entre La Rochelle et Zurich.

A la même époque, le plus ancien café de Parthenay, le café Violleau, tenu par un vieux Parthenaisien, honoré de tous, M. Leuret, recevait l'élite de la société de la Ville et tous les hôtes de marque de passage en notre cité.

(A suivre.)

Le château d'Orfeuille

Le château d'Orfeuille, commune de Gourgé, est sis à cinq kilomètres environ au Nord-Ouest de ce bourg, à quelques centaines de mètres à l'est de la jonction de la route nationale n° 138 Parthenay-Thouars et du chemin départemental n° 137 Gourgé-Maisontiers.

Cette demeure féodale occupe le sommet d'un coteau encadré, sauf à l'Ouest, par des petits ruisseaux. C'est une région bocagère. Le genêt et l'ajonc y poussent spontanément. Ça et là des blocs de granit émergent au milieu des champs.

La terre d'Orfeuille et son château appartinrent, pendant près de deux siècles, de 1618 à 1795, aux Guichard, seigneurs de ce lieu.

Depuis la Révolution, le château et les fermes attenantes sont restés dans le patrimoine des Tonnet et leurs descendants.

Nous avons divisé la présente étude en trois parties :

- Les seigneurs d'Orfeuille ;
- Les propriétaires d'Orfeuille depuis la Révolution ;
- Architecture et historique du château.

**

I. — LES SEIGNEURS D'ORFEUILLE (1)

La seigneurie d'Orfeuille dépendait du duché-pairie de Thouars. Comme propriétaires connus de ce lieu, nous citerons :

- Jeanne de Vernou, dame de Gourgé, Orfeuille et Fourcheliniers, épouse de Geoffroy d'Argenton, 1399 ;
- Jean d'Argenton, chevalier ;
- Geoffroy d'Argenton, écuyer, seigneur de Fourcheliniers, 1470-1486 ;
- Geoffroy Gourbeiller, écuyer, seigneur de Repéroux, demeurant à Orfeuille, 1547 ;
- Charlotte Thibault, veuve en deuxième nocce de Geoffroy Gourbeiller, 1553 ;
- Gabriel Thibault, écuyer, seigneur de la Carte, tuteur de François, son fils, seigneur d'Orfeuille, 1557 ;
- Gabriel Thibault, héritier principal de feu Charlotte Thibault, 1561-1577 ;
- Hercule Thibault, écuyer, seigneur de la Carte, 1582 ;
- Etienne de Linax, écuyer, seigneur d'Aubigny et de Villegay, échange avec Hercule Thibault, le 13 mai 1583, la Dodelinrière (La Chapelle-Saint-Etienne) et le Champ-Blanc, près Les Essards, contre la maison noble et les deux tiers d'Orfeuille ;
- Michel de Linax, écuyer, fils de feu Etienne, 1597 ;
- Charles de Linax, écuyer, 1604-1612.

**

Le 20 juillet 1618, Jean de Linax, écuyer, fils de Charles, vend Orfeuille à Samuel Guichard, écuyer, seigneur du Châtelier-Pairé, commune de La Peyratte.

(1) D'après BEAUCHET-FILLEAU : *Dictionnaire historique et généalogique des Familles du Poitou*, tome IV, pages 525-537. Nous avons rectifié sur quelques points les renseignements donnés par cet auteur en dépouillant les actes de l'état civil de plusieurs communes. Nous remercions également M^{re} Octave-Auguste HIPAULT, notaire à Saint-Hilaire-la-Palud, érudit historien et généalogiste, de nous avoir très aimablement autorisé à consulter ses archives.

Ce nom d'Orfeuille ne doit pas être confondu avec celui porté par le Comte Charles-Louis-Marie d'Orfeuille, né à Saint-Maixent le 7 juillet 1756, homme politique important qui, après avoir servi la Révolution, fut très vite abandonné par elle. Cette famille, qui n'a aucun lien de parenté avec celle de Gourgé, a pour origine Orfeuille, autre localité de ce nom, commune de Ranville-Breuillaud, dans le département de la Charente.

D'origine chevaleresque, la famille Guichard de Gourgé remonte aux premiers siècles de notre histoire et semble être l'une des plus anciennes familles du Poitou. Les Guichard ont donné à la ville de Poitiers plusieurs dignitaires aux charges de maire et d'échevin, et ceci toujours dans les circonstances les plus difficiles et les plus périlleuses.

Samuel était le fils puîné de Jean Guichard, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, marié en 1568 à Marie de Bourbon-Lavedan, dame d'honneur de feu la Reine. Marie était la fille de Jean, Vicomte de Lavedan, Baron de Malause, et de François de Sully. Jean de Bourbon-Lavedan était un descendant, au neuvième degré, de Louis IX, Roi de France (2).

Samuel épousa, le 27 février 1623, *Renée de Neuport*, veuve en première nocce de Pierre Tutault, écuyer, seigneur de la Charpenrie, commune de Lamairé. Renée était la fille de Philippe, écuyer, seigneur de l'Herbaudière, commune de Saivres, et de Marguerite Prévost.

Samuel Guichard laissa pour fils unique Jacob, qui suit.

**

Jacob Guichard, chevalier, seigneur d'Orfeuille et de Gourgé, épousa, le 15 mars 1646, *Gabrielle Chasteigner*, originaire de la commune de Rouvre, fille de Charles Chasteigner, écuyer, et d'Anne de Machecou. Jacob fit partie de la noblesse qui désigna à Poitiers les députés de cette province aux Etats Généraux de 1651. Le 4 mars 1652, il rendit aveu au fief de Thouars, pour la seigneurie d'Orfeuille. Le 6 mars 1684, il fit hommage à la seigneurie de Tennessee, commune d'Amailoux, pour la maison noble de Puyléron, commune de Gourgé. Le 13 décembre 1685, il abjura la religion protestante dans l'église de Gourgé. Le 15 mars 1691, il fut inhumé dans l'église de ce lieu.

Il avait eu pour enfants : 1° Charles, qui suit ; 2° Jacob, seigneur de Gourgé, qui abjura dans l'église de ce lieu, le 14 décembre 1685, avec ses frères Charles et Gabriel ; 3° Gabriel, chevalier, seigneur de Saint-Etienne ; 4° Jean, écuyer, seigneur de la Grange ; 5° David, écuyer, seigneur du Châtelier-Pairé ; 6° Gabrielle, née vers 1662 et mariée à Gourgé le 23 mai 1688 à Jean Chasteigner, chevalier, seigneur de Tennessee ; 7° Charlotte, mariée le 1^{er} mars 1688 à Jacques-Joseph Grimoüard, chevalier, seigneur du Péré, commune de Coulonges-sur-l'Autize ; 8° Henriette, qui abandonna ses biens à son neveu Charles, seigneur d'Orfeuille, et qui fut inhumée, le 19 septembre 1738, dans la chapelle de l'Union Chrétienne de Parthenay, où elle était pensionnaire.

(2) Les degrés de filiation sont les suivants : 1° Louis IX, qui épousa en 1234 Marguerite de Provence ; 2° Robert de France, comte de Clermont, qui épousa en 1272 Béatrice de Bourgogne ; 3° Louis de France, qui épousa en 1310 Marie de Hainaut ; 4° Pierre 1^{er} de Bourbon, qui épousa en 1337 Isabelle de Valois ; 5° Louis II de Bourbon, qui épousa en 1371 Anne d'Auvergne ; 6° Jean 1^{er} de Bourbon, qui épousa en 1400 Marie de Berry ; 7° Charles 1^{er} de Bourbon, qui épousa en 1425 Agnès de Bourgogne ; 8° Jean II de Lavedan ; 9° Charles de Bourbon, fils bâtard du précédent, qui épousa Louise du Lion ; 10° Jean de Bourbon, vicomte de Lavedan, qui épousa en 1539 Françoise de Sully ; 11° Marie de Bourbon, qui épousa en 1568 Jean Guichard, du Pairé ; 12° Samuel Guichard, premier seigneur d'Orfeuille de ce nom, dont il est parlé ici.

Charles Guichard, chevalier, seigneur d'Orfeuille, Gourgé, La Grollière, La Roche-Maurepas..., assista au ban de 1691 et servit à celui de 1693 dans le 2^e escadron. Le 3 août 1693, il épousa *Anne-Marie Pyniot*, fille de Jacob, chevalier, seigneur de Puichenin, commune de Xaintray, et de Claude Aymer d'Anglier. Le 20 février 1695, il fit hommage au Vicomte de Thouars et, le 4 juin suivant, il rendit aveu au fief de ce lieu pour la seigneurie d'Orfeuille. Il fut inhumé le 7 mai 1698 dans l'église de Gourgé.

Sa veuve se remaria à Poitiers, le 11 mai 1700, à François de Lastic, chevalier, seigneur de Saint-Jal.

Du premier lit naquirent : 1^o Marie-Gabrielle, baptisée à Gourgé le 28 janvier 1695, mariée le 4 juillet 1716 à Jean-René Chasteigner, chevalier, seigneur de Rouvre, et inhumée dans le chœur de l'église de ce lieu le 28 décembre 1724 ; 2^o Charles, qui suit ; 3^o Henriette, baptisée le 21 janvier 1698 à Gourgé, mariée le 25 février 1726 à Jean Chevalier, écuyer, seigneur de la Coindardière, commune de Sanxay, département de la Vienne, et inhumée le 17 juin 1773 dans la chapelle du Rosaire de ce lieu.

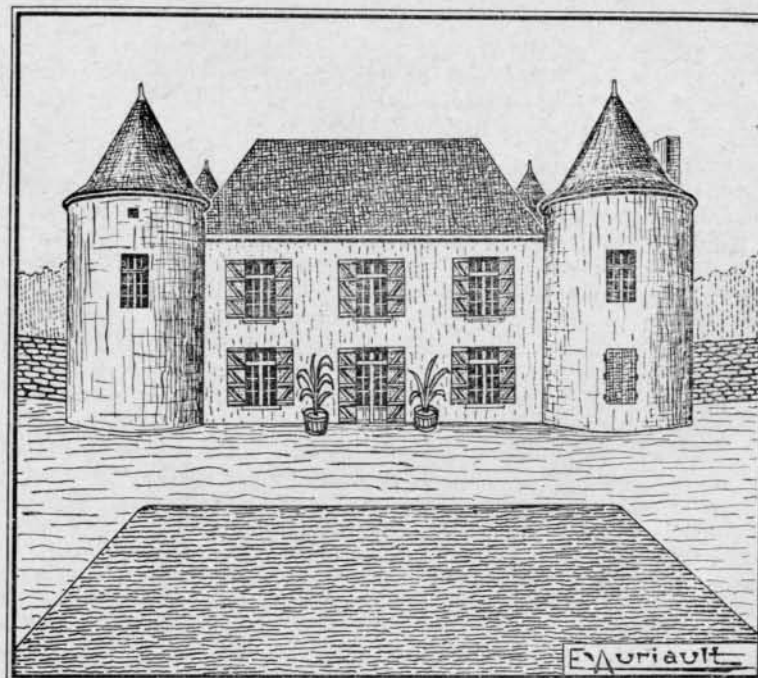
Charles Guichard, deuxième de ce nom, chevalier, fut seigneur d'Orfeuille, Gourgé, La Grollière, Rouillé, La Lardière (commune de Saint-Lin), La Grange (commune du Busseau), la Touche-Gerbaux, Puichenin et la Motte-Rataud (commune de Fenioux). Il naquit le 24 février 1697 à Gourgé. En mai 1715, il fut nommé sous-lieutenant du Roi-Infanterie. En 1723, il fit rebâtir l'ancienne chapelle Sainte-Catherine d'Orfeuille, avec permission de l'évêque de Poitiers d'y avoir une chapelle domestique.

Le 16 novembre 1724, il épousa *Charlotte-Marie Ripault de la Caffinière*, fille et unique héritière de feu Charles, chevalier, seigneur de la Caffinière, et de Charlotte Frogier de Pontlevoy. Il mourut le 21 septembre 1751, à Fenioux, où il fut inhumé dans l'église.

Il avait eu pour enfants : 1^o Charlotte-Amable, née le 12 octobre 1725, décédée le 20 août 1782 à Niort ; 2^o Charles-Christophe-Henri, qui suit ; 3^o Jeanne-Henriette, née le 31 janvier 1731 ; 4^o Jean-Isidore, né le 6 mai 1732, officier de marine, décédé en août 1758 ; 5^o Jeanne-Claude-Pélagie, baptisée le 26 mai 1733 ; 6^o Jean-Baptiste-Gabriel, écuyer, seigneur de Gourgé, né le 20 septembre 1734, capitaine d'Infanterie en 1751. Le 3 novembre 1762, il épousa Radégonde Blactot de la Billardière, avec laquelle il eut pour enfants, nés à Parthenay : a) Jean-Baptiste-Gabriel-François-Henri, né le 10 juillet 1763. Il passa plusieurs années à l'École Militaire et fut nommé, à 15 ans, en 1778, sous-lieutenant au régiment Piémont-Infanterie. Il émigra le 1^{er} mai 1790 pour servir à l'armée des Princes, comme volontaire dans une compagnie du régiment de la Reine. Pendant toute la guerre, ses parents durent fournir, pour ce motif, l'habillement et la solde de deux gardes nationaux. Il mourut aux armées en février 1796 ; b) Roch, né le 24 janvier 1765 ; c) Amable, née le 3 août 1768. Elle épousa Turquand d'Auzay ; 7^o Julie-Romaine, née le 17 août 1736 ; 8^o Elizabeth-Charlotte-Clotilde, née le 20 octobre 1737 ; 9^o Henri-Alexandre, née le 12 août 1740 ; 10^o Madeleine-Julie-Pélagie, née le 22 juillet 1741 ; 11^o Louis-Armand, né le 25 février 1743, garde marine en 1781 ; 12^o Henri-Auguste, né le 20 et baptisé le 22 juillet 1744, cornette au régiment de Balincourt-Cavalerie ; 13^o Honoré-Jacques, baptisé le 24 septembre 1745 ; 14^o Louis-Roch-Benjamin, né et baptisé le 14 février 1747, vicaire d'Airvault, puis chanoine en l'église-cathédrale de Poitiers

en 1782 ; 15^o Jean-Baptiste-Alexis, chevalier, seigneur de Puichenin, né le 24 et baptisé le 25 juin 1750. Il comparut à Poitiers, à la réunion de la noblesse, pour nommer les députés aux Etats Généraux de 1789. Il eut au moins un fils, Séraphin, chef de bureau au Cadastre à Poitiers.

Les sept premiers enfants sont nés à Gourgé ; les quatre suivants sont nés à Niort ; les quatre derniers sont nés à Xaintray.



Façade Sud du Château

Charles-Christophe-Henri Guichard, chevalier, seigneur d'Orfeuille, le Pairé, l'Herbaudière et le Coudray (commune de Louin), naquit à Gourgé le 3 mars 1729. Le 6 janvier 1766, il épousa *Jeanne-Louise-Céleste Lemairat*, fille de feu Louis-François, chevalier, seigneur du Coudray, ancien lieutenant de vaisseau, et de feu Françoise-Céleste Le Meunier des Graniers. Il servit au régiment de Balincourt comme capitaine de cavalerie, puis au régiment de Royal-Roussillon-Cavalerie. Il prit part à la nomination des députés de la Noblesse du Poitou, pour les Etats Généraux de 1789. Il décéda à Poitiers le 13 mars 1791.

Il laissa au moins un fils, Charles-Henri, qui suit.

Charles-Henri Guichard naquit et fut baptisé à Gourgé le 17 mai 1772. Il fut admis à l'École Militaire le 3 janvier 1786. Il émigra le 21 juin 1792 pour servir dans l'armée des Princes comme maître dans la 2^e compagnie d'ordonnance. Rentré en France en 1800, il épousa, vers 1810, *Félicité Guillon de la Palinière*, fille de Pierre-Marie, trésorier général de France,

et de Sophie Chartier de Langes. Le 24 juillet 1814, il fut nommé maire de Poitiers ; il démissionna le 3 septembre 1817. Pendant cette période, M. d'Orfeuille montra un esprit de conciliation qui lui valut l'estime de ses concitoyens. En 1831, il fut appelé à nouveau à cette fonction par Louis-Philippe, mais il refusa. Il mourut le 24 février 1838 à Poitiers.

Il avait eu pour enfants : 1° Marie-Louise, née le 27 mai 1811, à Poitiers, morte en bas âge ; 2° Félicité-Marie-Louise, née en 1812, mariée en août 1829 au marquis Adalbert de Maussabré-Beufvier, décédée veuve le 29 mars 1877. L'un de ses petit-fils, M. le Marquis Robert de Maussabré, propriétaire du château de Saint-Loup-sur-Thouet, est maire de cette commune depuis 1943. Le père de ce dernier, M. le Marquis Gilbert de Maussabré, fut député des Deux-Sèvres de 1898 à 1906.

*
*
*

Au cours du XVIII^e siècle, les biens immobiliers du seigneur d'Orfeuille furent gérés par un receveur spécial. Nous citerons : Charles Mangou (1714-1717), Jean Danjon (1736-1738), Jean-Augustin Vincent (1753-1761), Jean-Baptiste Esquot de Grand-Maison, bourgeois, fermier d'Orfeuille (1782-1790).

Charles-Henri Guichard ayant émigré, ses biens furent séquestrés (décret du 9-12 février 1792), affectés à la Nation (décret du 30 mars-8 avril 1792), puis confisqués définitivement pour être mis en vente au profit de l'Etat (décret du 2 septembre 1792). Le château d'Orfeuille et sa réserve, ainsi que la métairie du Milieu, même village, furent vendus, le 16 avril 1795, à M. René Clisson, d'Azay-sur-Thouet. La Grande Métairie et une petite métairie, situées à Orfeuille, ainsi que la métairie toute proche dite du Coin-du-Bois, furent vendues peu après, le 21 mai 1795, à M. Tonnet Ainé, Juge de Paix, domicilié à Saint-Loup-sur-Thouet. D'autres métairies, situées également à Gourgé, ainsi que les propriétés sises sur le territoire des communes de Louin, La Peyratte, Saivre, Exireuil, Nanteuil, Fenioux et Cours, furent également vendues comme biens nationaux. La consistance de ces biens sera précisée dans une étude ultérieure.

Le blason des Guichard d'Orfeuille varie suivant l'auteur consulté. Selon Clabaud, il serait d'argent, à trois têtes de léopard arrachées de sable, lampassées et couronnées de gueules, posées 2 et 1. Barentin dit ces têtes couronnées d'or et notre armorial des maires de Poitiers les dit mirées et lampassées de gueules, sans mentionner la couronne. Enfin, plus près de nous, l'architecte Arthur Bouneault, auteur de très nombreux et consciencieux dessins archéologiques, indique un écusson d'argent à trois têtes de lion arrachées de sable, lampassées de gueules et couronnées d'or, posées 2 et 1 (3).

Il est probable que la composition de ce blason a pu changer quelque peu au cours des siècles. Quant à nous, nous accorderons notre préférence à l'opinion de Bouneault, qui seule a pour base un document de grand format, exécuté sur ordre et sous le contrôle certain de la famille ici en cause.

(A suivre.)

Elie AURIAULT.

(3) Le dessin de Bouneault (n° 633) est conservé à la bibliothèque municipale de Niort. Il reproduit, en couleur, un blason peint des Guichard d'Orfeuille. Ce blason, de 95x140 cm, occupait sans doute la surface interne de l'un des murs de l'église de Gourgé, mur supprimé en 1870 pour permettre la construction d'un transept.

Propos autour de la Chapelle des Cordeliers

Les Parisiens, dit-on, sont de tous les Français ceux qui connaissent le plus mal Paris. Ayant moi-même habité longtemps la capitale, j'ai pu constater que cette boutade était trop souvent une vérité.

On pourrait, je crois, généraliser et dire que, neuf fois sur dix, les habitants d'une ville la connaissent fort mal.

Ne fût-ce pas de tout temps le cas des Parthenaisiens qui ignorèrent ou méprisèrent l'intérêt exceptionnel de leur petite cité ?

D'où le peu de souci qu'ils ont montré d'entretenir les monuments de son passé qui font pourtant que Parthenay est autre chose qu'une banale petite ville de province dépourvue de caractère, comme il y en a tant.

Les Américains, qui, eux, et pour cause ! n'ont pas de vieux monuments et qui en souffrent, venaient, naguère encore, chez nous acheter à prix d'or ceux que l'indifférence ou l'ignorance de leurs possesseurs et l'appât d'un gain immédiat leur abandonnaient, croyant réaliser ainsi une bonne affaire.

Ces monuments, ou parties de monuments, soigneusement démolis pierre à pierre, partaient pour l'Amérique où on les remontait soigneusement dans les musées ou les propriétés particulières.

Beaucoup trop de nos vieilles pierres ont pris ainsi le chemin du nouveau monde. Il en serait parti bien davantage si quelques amis du passé n'étaient intervenus, parfois de justesse, pour nous les conserver.

Sans doute, la France, malgré les ruines accumulées par les guerres et les révolutions, malgré d'aveugles destructions pour raisons d'édilité mal comprises, parfois par esprit de sectarisme ou passion politique, la France, dis-je, est encore prodigieusement riche d'églises, de chapelles, de châteaux, d'hôtels et de maisons anciennes.

Ce qui, par parenthèse, laisserait supposer que notre pays connut autrefois une relative prospérité qu'on a trop souvent tendance à nier.

L'on commence à comprendre, et le développement du tourisme y a contribué utilement, que c'est là un patrimoine incomparable et irremplaçable.

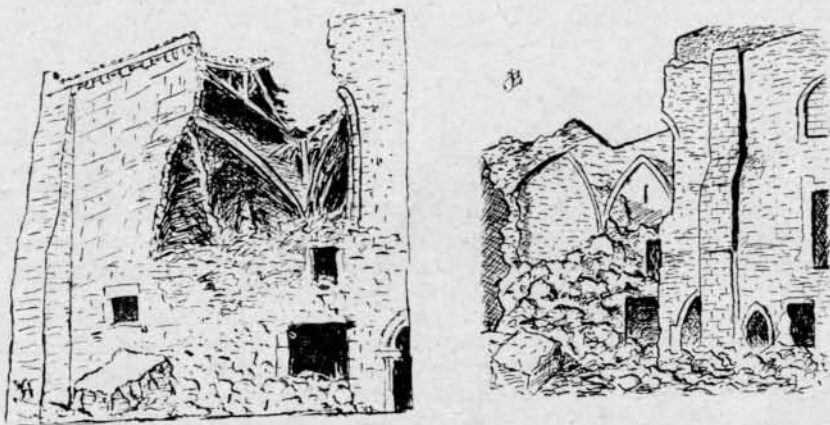
Nos cathédrales, nos châteaux ne sont-ils pas des titres de noblesse que l'on nous envie ? Versailles fait peut-être plus pour notre prestige dans le monde que nos découvertes scientifiques.

A côté des édifices de tout premier ordre qui paraissent à l'heure actuelle protégés autant qu'il est humainement possible, combien d'autres, moins connus, ou même à peu près inconnus, mériteraient que l'on s'intéressât de plus près à leur conservation. Les crédits affectés à cet effet sont d'une insuffisance notoire et hors de toute proportion avec le nombre des édifices à entretenir.

Le classement en protège un assez grand nombre contre les dangers de destruction arbitraire, mais non de la ruine par défaut d'entretien. Nous

en avons un exemple bien cruel pour le petit nombre de Parthenaisiens qui aiment leur ville dans ce qui vient d'arriver à notre chapelle des Cordeliers.

Cette chapelle, que trop peu de Parthenaisiens ont pris la peine de regarder et encore moins de visiter, est pourtant (nous n'osons pas encore mettre était) un monument très digne d'intérêt.



Construite au milieu du ^{xiii}e siècle, aux frais des Seigneurs de Parthenay, c'est un des très rares édifices religieux de cette période du Moyen-Age, si richement représentée dans tout le Nord de la France, que possède le département des Deux-Sèvres.

Elle avait été donnée aux religieux de l'Ordre de Saint-François, dit des Cordeliers, nouvellement créé, qui vinrent dès cette époque fonder un couvent à Parthenay. Leur pauvreté et leur charité, qui les rapprochaient du menu peuple, les avaient rendus très populaires. Peut-être est-ce une des raisons pour lesquelles, au ^{xvi}e siècle, les Protestants s'acharnèrent contre

eux, et nombreux furent ceux qui périrent alors de façon plus particulièrement cruelle.

L'Ordre de Saint-François connu, dès le milieu du ^{xviii}e siècle, la même rapide décadence que presque tous les autres Ordres religieux.

Au début de la Révolution, faute de recrutement, il avait disparu de Parthenay. La chapelle, désaffectée, servit alors de salle de club et de réunion publique.

Elle était probablement déjà en assez mauvais état.

Affectée, au ^{xix}e siècle, à la Gendarmerie, elle subit alors toutes sortes de manipulations barbares. On perça dans ses murs des ouvertures grossières, tandis que l'on bouchait avec des briques les hautes fenêtres en lancettes. Des divisions intérieures destinées à loger les chevaux des gendarmes encombrèrent la haute et belle nef ; enfin, des réparations rudimentaires en compromirent gravement la solidité.

Il convient en effet de remarquer que la partie écroulée avait été réparée, si l'on peut dire, sans aucun soin, avec des matériaux de fortune.

Tout cela cependant était et d'ailleurs resterait réparable (1) si la question d'argent ne venait y mettre un obstacle presque infranchissable.

Peut-être n'a-t-on pas suffisamment réfléchi que ce monument, convenablement restauré, aurait constitué un très beau musée lapidaire dont il eût été lui-même un des principaux attraits.

Il serait vain de vouloir constituer des musées dans chaque ville.

Ne serait-il pas plus simple, et surtout plus logique, de répartir ceux-ci entre les différentes villes d'un département ?

Saint-Maixent a tout naturellement son musée militaire.

A Parthenay, grâce au cadre incomparable qu'eût constitué cette chapelle, aurait été réservé le musée lapidaire, aussi mal installé que possible dans l'ancien Hôtel de Ville de Niort, manifestement insuffisant, mal éclairé et où l'on ne peut circuler.

Parthenay, en compensation, aurait transféré à Niort son musée de céramique, sacrifice appréciable, où il eût été certainement beaucoup plus visité.

H. THOMAS.

(1) Les bombardements de la dernière guerre ont causé bien d'autres ruines qui ont été réparées parfaitement et, à Parthenay même, l'écroulement de toute une partie d'une des tours de l'enceinte de la citadelle n'a laissé aucune trace.

Le Pas-de-Bœuf

Suite aux précédentes études toponymiques sur Parthenay
et ses environs

AVANT 1752

D'après la carte de Cassini, dont l'établissement remonte au début du XVIII^e siècle, il y avait, avant la construction du Pont-Neuf, mis en service en 1752, et l'ouverture des routes nationales de Poitiers à Nantes et de Bordeaux à Rouen, trois chemins chargés de nombreux siècles d'existence, qui partaient de Parthenay, Porte Saint-Jacques. L'un d'eux était dit « ancien chemin d'Airvault », l'autre « ancien chemin de Thouars » et le troisième était plus communément appelé « chemin de Saint-Germain » et conduisait à Bressuire. Il était rejoint par un autre chemin partant de Saint-Paul et qui bifurquait avec lui par le Pont-Courtière, près des « Quatre-Moulins », ou encore par le village de La Foye.

**

Quand on aborde Parthenay par les routes nationales de Bressuire ou de Thouars, on découvre, avec une agréable surprise, toute la partie des versants Nord et Est de la ville. C'est que, du plateau qui la domine, on se trouve à une altitude de 160 à 172 mètres et que la déclivité vers la rivière n'est pas moins de 60 à 65 mètres. Sur les bords de ce plateau, les sources abondent. On a encore dans la mémoire l'étang qui se trouvait près du carrefour de la Croix-des-Champs, sur le territoire de la commune de Châtillon-sur-Thoué (1). On l'a comblé par mesure d'assainissement, mais les sources qui l'alimentaient existent toujours ; les eaux qu'il recueillait des hauteurs avoisinantes s'écoulaient ou sont drainées vers le Thoué par des moyens artificiels, ce qui a permis d'élever récemment, dans ces parages, de nombreuses constructions.

Des hauteurs de La Bressandière (172 m.) descend le ruisseau dit « du Pont-Courtière », qui se jette dans le Thoué, en bas des Rocs. A la même altitude, mais un peu plus au Nord, se trouve le hameau de L'Épinay. C'est aux flancs de ses coteaux que sortent des sources qui alimentent un

(1) Nous écrivons *Thoué* de cette façon, parce qu'il figure sous cette orthographe sur la carte de Cassini et malgré qu'il soit écrit avec un *t* final sur la carte d'état-major. Ce *t* est d'ailleurs fautif : il provient de la fâcheuse traduction en « tectum » des clercs du moyen-âge qui, entendant prononcer « touet » ont compris « toit », qui se prononce encore « tet » dans le pays.

autre ruisseau, également tributaire du Thoué. C'est le ruisseau du *Pas-de-Bœuf*, qui, après avoir franchi la R.N. 138 (ancien chemin de Parthenay à Thouars), passe sous la voie ferrée, coupe le chemin d'Airvault, contourne vers l'Ouest la butte de Châtillon et aboutit, par une pente rapide, à l'ancien Moulin Rouget. Une ferme située sur l'ancien chemin de Thouars, et qui dépend de la commune de Châtillon, a pris des sa première fondation, qui remonte vraisemblablement au Moyen-Age, l'appellation de « Ferme du Pas-de-Bœuf », parce que ce ruisseau traversait une partie de ses terres... Mais nous ne nous étendrons pas sur ce point qui relève de l'histoire locale de notre voisine. Notre intention n'est que de rechercher la signification exacte du mot composé « Pas-de-Bœuf », son origine et les vicissitudes qu'aux points de vue sémantique et phonétique il a traversées depuis sa création.



LA LÉGENDE

L'appellatif « Pas-de-Bœuf » est une forme moyenâgeuse dans laquelle le mot « bœuf » a pris abusivement, mais non sans raison, comme on le verra, la place d'un mot beaucoup plus ancien et dont le sens originel était profondément différent. Cette substitution, si fâcheuse pour la linguistique et la vérité historique, a eu pour résultat de susciter autour d'elle une légende, de laquelle historiens et archéologues n'ont pas manqué de se faire l'écho.

Henri Gelin, dans son ouvrage « Archéologie préhistorique de l'Ouest de la France » (Niort, 1934, pp. 64, sq.), a classé sous la dénomination de « Pierres sacrées » divers mégalithes qui ont été dans le passé, et sont encore parfois de nos jours, l'objet d'une vénération traditionnelle. Il cite, pour le département des Deux-Sèvres, la « Pierre-à-Dieu de l'Argeasse » et le « Boussignou » ou « Pas-de-la-Vache », nom firé d'un rocher de granit marqué de plusieurs cuvettes circulaires et d'une dépression arquée, où la tradition voit la trace d'un sabot de bovidé (*bovis signum*), qui est l'objet de pèlerinages, mais dans lesquels, ajoute Gelin, le clergé paraît n'être jamais intervenu. Et le même auteur signale « qu'une ferme de Châtillon-sur-Thoué s'appelle *Pas-de-Bœuf* et il note « qu'il ne subsiste ni pratique ni légende expliquant cette dénomination ». Cette restriction

prouve, néanmoins, que Gelin a bien pensé à l'existence d'une pierre à empreinte ayant pu être l'objet d'une dévotion populaire, puisqu'il classe notre *Pas-de-Bœuf* dans son chapitre relatif aux Pierres Sacrées.

C'est dans ce même esprit, semble-t-il, et avec des réserves identiques, que Georges Picard et Maurice Poignat, auteurs de l'« Histoire de toutes les Communes des Deux-Sèvres », dans l'article réservé à Châtillon-sur-Thoué (*Courrier de l'Ouest* du 27 janvier 1950), ont écrit les lignes suivantes : « Au lieudit *Pas-de-Bœuf*, il y avait sans doute ce que l'on appelait une pierre marquée, comme à Largeasse (le Boussignon). Il s'agit de rochers granitiques dans lesquels sont creusés des cuvettes ou des bassins naturels. L'un de ces rochers portait une marque où l'on a cru reconnaître l'empreinte d'un sabot de bovidé. Il ne reste, au *Pas-de-Bœuf*, aucune trace de la pierre dénommatrice. »

Enfin, dans le Bulletin de la Société Mythologique Française (n° XIX de juillet-septembre 1955, p. 101), on trouve, sous la plume de M. Guy Pillard : « Châtillon-sur-Thoué a la ferme dite *Pas-de-Bœuf*. La pierre qui a dû donner son nom à cette ferme a disparu depuis longtemps (...) Les bœufs ont été des animaux sacrés au Néolithique sur une très grande partie de la terre. »

*
**

Il est bien normal qu'on veuille savoir ce qu'un nom de lieu signifie. Si sa forme est trop archaïque, au point qu'elle soit devenue inaccessible à tout entendement, on la remplace par une autre jugée plus compréhensible et l'on s'appuie, pour lui donner un sens, sur des légendes ou des faits nés du rêve ou de l'imagination. On brode sur le merveilleux et les générations se transmettent ainsi des récits fabuleux qui, à la longue, grossissent le patrimoine des croyances populaires. Les poètes et les amateurs de folklore y trouvent leurs inspirations, et nous savons qu'on les chagrinerait en détruisant certaines de leurs illusions... Mais la science étymologique a ses exigences et rejette toute explication ne prenant pas appui sur des témoignages sérieux et rejette toute explication ne prenant pas appui sur les auteurs précités n'ont émis sur l'origine prétendue sacrée du *Pas-de-Bœuf* que des hypothèses, aucune trace de rocher gravé n'ayant jamais été relevée dans ces parages comme, par exemple, à Saint-Aubin-de-Baubigné ou à Pitié. Il faut donc reprendre la question sur un plan beaucoup plus humain. La Toponymie, en nous amenant à examiner de près le coin de terre en cause et à reconstituer, autant qu'il est possible de le faire, son ancienne physionomie, nous guidera dans cette intéressante recherche.

*
**

ETYMOLOGIE ET TOPONYMIE

a) Le mot « bœuf ».

Comme nous le disons au début de cette étude, il convient de retrouver, d'abord, la forme primitive, puis la signification exacte du nom donné à un ruisseau en des temps très anciens, le même appellatif étant passé d'abord à un lieudit, sans doute assez « passager », puis à une ferme, étant entendu que celle-ci n'a pu prendre le nom de ce lieudit qu'à une date relativement tardive, puisque sa création première ne remonte pas au-delà du XII^e siècle.

Le ruisseau du *Pas-de-Bœuf* coupait donc autrefois — et certainement à ciel ouvert — d'anciens chemins venant de Thouars et d'Airvault et aboutissant à la Cité de Parthenay. Le ruisseau existe toujours, son trajet est le même, mais ses eaux passent maintenant sous chacune de ces voies modernisées grâce à des canalisations invisibles. Comme toutes nos rivières et nos plus humbles ruisseaux, il s'est formé à la fin du Quaternaire et il a creusé son lit, drainant vers le Thoué les eaux des sources et celles de l'épouttage, poursuivant, depuis des milliers d'années, au fond de modestes vallons, une course d'abord paisible et qui s'accroît à partir des terres de la Maison-Dieu. Il est donc infiniment plus ancien que l'arrivée des hommes sur ses rives et ce sont eux qui, devenus ses familiers et appelés fréquemment à le franchir, lui ont donné un nom. Ce nom originel, nous ne le connaissons jamais ; cependant, nous nous trouvons quand même favorisés de posséder l'appellatif *Pas-de-Bœuf*, qui nous permet d'attribuer ce composé à l'époque gallo-romaine. En effet, de ses deux éléments, l'un, *Pas*, venant de *passus*, est latin ; l'autre, provenant de *bedu*, est gaulois. Pour dénommer le ruisseau, les Gaulois avaient le mot *bedu*, reconnu par tous les toponymistes. Nous en avons déjà parlé en donnant, en 1958, au Congrès des Sociétés Savantes du Poitou, à Argenton-Château, l'explication du nom du lieudit « l'Autibû ». Le gaulois *Bedu* est tiré du verbe celtique *bedh*, creuser (latin : *fodere*). Par extension de sens, *bedu* a désigné tout ce qui est creusé, soit naturellement, comme fait la source qui se trace un lit et devient ruisseau, soit par la main de l'homme (fossé, tombe, etc...). Les Anglais ont conservé le mot *bed*, de même origine (fossé creusé dans le sol, puis, par glissement de sens, lit où l'on dort). Il apparaît comme évident qu'en Gaule le mot *bedu* a continué à être employé dans sa forme primitive, sous l'occupation romaine, mais latinisé en *bedum* et en composition avec le latin *passus*, dont on verra plus loin le sens originel. En France, le mot *bedu*, employé isolément ou avec suffixe, est resté vivant dans notre vocabulaire usuel et dialectal, comme dans les quelques exemples ci-après, pris exclusivement dans le département des Deux-Sèvres :

Noms de lieux :

- Le Pré-Bédu, commune de Magné, traversé par un ruisseau.
- Bédanne, village et moulin, sur la Sèvre, commune d'Azay-le-Brûlé

Nom de ruisseau :

- Le Bedou, affluent du Thoué, commune de Gourgé.

Nom commun :

- Bedoche et son diminutif bedochon, sorte de houe à main servant à creuser les sillons.

A part ces survivances, où s'est conservé intact le mot gaulois *bedu*, celui-ci a suivi, à partir de l'époque de formation de notre langue, les règles de l'évolution phonétique romane. Il a d'abord perdu son *d* intervocalique, pour devenir « béu » et pour passer ensuite, suivant les régions et les dialectes, par toute une série de diphtongaisons : *béé*, *béeu*, *bieu*, *bâ*, etc... Or, dans le même temps, le mot latin *bovem* (bœuf) subissait une évolution parallèle et à peu près analogue. Le *v* placé entre voyelles disparaissait et l'*o* se diphtonguait en *œ* et en *ue*, si bien que, dans le langage courant, deux mots circulaient dont la prononciation était identique. On disait *beu* (prononcé *bû*) pour ruisseau aussi bien que pour bœuf. A l'heure actuelle, à Arçais, dans le Marais Poitevin, on dit encore « un vail bû » en parlant d'un ancien bief, autre forme, mais cette fois

définitive, dérivée du gaulois *bedu* (cf. E. Bourciez, *Précis de Phonétique française*, Paris, 1950, p. 210).

Un même mot ne pouvant, dans l'esprit des gens, comporter deux valeurs aussi antagonistes que ruisseau et bœuf, il était fatal que l'un des deux, plus couramment prononcé, éliminât l'autre. Il faut dire aussi que *bedu* (ruisseau) s'était déjà trouvé en concurrence avec le latin *rivus*, devenu *ru* ou *ry* et abondamment représenté dans la liste de nos cours d'eau. En prononçant *bû*, on ne comprenait plus que bœuf, si bien que, dès le XI^e ou XII^e siècle, on ne comprenait plus que la forme *Pas-de-Bû*, comprise et écrite *Pas-de-Bœuf*. Le Docteur Merle, qui a étudié et qui connaît à fond l'histoire de la commune de Secondigny, a trouvé dans des actes de la même époque le ruisseau et la ferme de *Montibœuf* écrits de cette façon, mais prononcés *Montibû* dans le pays.

b) *Le mot « Pas ».*

Le mot latin « *Passus* » a donné au français le mot « Pas ». Pendant l'époque gallo-romaine, il est arrivé que des mots latins soient entrés en composition avec des mots celtiques ou préceltiques. Tel est le cas de *Montibœuf*, que nous venons de voir : *montem*, latin, est la colline, et *bedu*, gaulois, est le ruisseau ; on sait qu'à *Montibœuf* se trouve une des principales sources du Thoué. Tel est le cas également de notre *Passus-Bedi*, devenu *Pas-de-Bœuf*. La traduction du classique *Passus* (cf. Ernout et Meillet, *Dictionnaire étymologique de la Langue latine*) est « écartement des jambes, enjambement ». Les Romains avaient pris le pas pour mesure de longueur évaluée à 1 m. 50, le double de notre pas cadencé, et le Mille romain valait 1.500 mètres. Dans l'expression « le pas de la porte », la définition latine conserve sa valeur originelle : c'est le seuil que l'on franchit en l'enjambant. Et l'on voit maintenant combien apparaît clair le sens qu'avait « *Passus Bedi* » dans le langage des gallo-romains : ruisseau que l'on passe par enjambement, définition logique où le mot Bœuf devait faire ses ravages plus tard, à la faveur d'une fâcheuse attraction paronymique. Pour comble de déboires, le mot *Passus* lui-même a pris, dans notre langue moderne, le sens de « trace, empreinte du pied sur le sol » (cf. *Dictionnaire Larousse*). Comme conséquence, des noms de lieux, qui sont aujourd'hui écrits « *Pied-de-Bœuf* » sur la carte d'Etat-Major, dérivent de formes anciennes attestées avec *Passus* (cf. *Beaumont-Pied-de-Bœuf*, commune de Château-Gontier, Mayenne), dont la forme ancienne est : *Ecclesia de Sancti Petri de Passu Bovis*.

Avec son sens originel d'enjambement, *Passus* est encore abondamment représenté dans le Département des Deux-Sèvres. On citera en premier *Pas-de-Jeu*, canton de Thouars, qui devrait s'écrire *Pas-Djeu*, ce dernier mot étant issu du latin *deorsum*, « en bas ». *Pas-de-Jeu* signifie : Passage sur la Dive, en contrebas de la bourgade, et non le « *Pas-de-Jupiter* », comme on l'a supposé inconsidérément. Les *Passou* (forme dialectale) figurent en grand nombre sur les plans cadastraux de nos communes, et il s'agit toujours de sentiers ou de chemins coupés par des ruisseaux à enjamber. Enfin, dans la toponymie de la France, il y a des *Passe-Douet* (Normandie), des *Passe-Rieu*, des *Passe-l'aigue* (dans le Midi), etc...

*
**

Nous ne voudrions pas être taxé de contempteur des pieuses traditions qui, en certains coins de notre sol gâtinais, ont enfoncé si profondément leurs racines. D'ailleurs, en ce qui concerne notre *Pas-de-Bœuf*, on doit reconnaître qu'il n'a suscité, au point de vue du merveilleux, que des doutes de la part de ceux qui l'ont étudié. Nous n'en avons été que plus libre pour essayer de mettre en lumière sa véritable signification, en nous basant sur l'étude du terrain et en faisant appel aux secours de la Toponymie. On ne regrettera jamais assez la confusion qui, d'un ruisseau qu'on enjambe, a fait un *Pas-de-Bœuf* et dont la faute, a dit A. Dauzat, dans sa *Géographie Linguistique* (Paris, 1944, pp. 65 et suiv.), est imputable, à la fois, aux évolutions fantaisistes d'une langue en pleine formation et aux hommes qui veulent, à tout prix, trouver une explication aux mots dont le sens originel a fini par leur échapper.

Commandant C.-L. CHASTANG.

Divers Avis

Pour la commodité des Parthenaisiens et des touristes qui suivent la route Parthenay - Saint-Maixent et pour faciliter la visite du château de la Meilleraye, construit par le Maréchal du même nom, seigneur de Parthenay et de Gâtine, la Société a fait poser deux grands panneaux à l'entrée sur cette grand-route du chemin menant vers les ruines du château. D'autres panneaux indicateurs dans le village guident les visiteurs jusqu'à ces ruines grandioses. La Société a également fait imprimer une notice-guide sur le château, que les visiteurs pourront se procurer chez M. DUPONT, propriétaire des terrains du château.

Le coût du bulletin offert à tous les sociétaires dépassant de plus en plus le montant des cotisations (376 en 1961), la Société s'est vue dans la nécessité d'élever pour 1962 la cotisation de 250 (anciens) à 300 francs.

Il est rappelé que pour les sociétaires domiciliés hors de Parthenay, il y a lieu de payer en sus le coût (0,07 NF) de l'enveloppe-sac du bulletin et celui de l'affranchissement postal (actuellement 0,25 NF) indiqué par le timbre-poste.

Il est encore rappelé aux collaborateurs éventuels de la rédaction du bulletin annuel qu'ils doivent faire parvenir leurs manuscrits avant le 31 juillet.

Rue "Tête de Cheval" à Parthenay

C'est actuellement la rue de la Poste. Rectiligne, dégagée, assez large, bordée de maisons anciennes dont la plus importante est la « Maison des Templiers », intelligemment restaurée par M. de la Caillerie, elle eut, dans le passé, une importance économique certaine et une intense activité. Elle possédait en effet un relais de diligence avec son auberge, dont la cour carrelée se devine encore à l'angle que fait l'actuelle rue Bara (autrefois rue du Pinier). Les diligences venant du Nord par la vieille porte Saint-Jacques remontaient le long de la ceinture extérieure des fortifications (côte des Ormeaux), entraient en ville par la porte Belais (entre les maisons Hugon et Barbault), abordaient le relais à l'auberge de la « Tête de Cheval » et sortaient de ville par la porte du Marchiou, vers Saint-Maixent et Niort.

Pourquoi ce nom Tête de cheval ?

*
**

Ceci se passait dans la nuit du 4 au 5 juin 1498, sous le règne de Charles le huitième. Trois heures venaient de sonner à l'église voisine de Saint-Laurent quand, au très modeste couvent de la Sainte-Trinité, dans la rue montante des Trois-Rois, une porte claqua. Un manant en sortit, après avoir inspecté le voisinage tirant à lui une corde à laquelle était attaché le vieux cheval de la communauté.

Ce cheval était, après Dieu, la providence du couvent. Tous les travaux de portage et de voiturage lui étaient dévolus. Il véhiculait même sur son dos, honneur insigne, la Supérieure en tournée charitable. Il était chargé d'ans et de devoirs. Aussi heurta-t-il lourdement de son sabot ensommeillé le seuil de la porte. Son collier de grelots tintinnabula dans la nuit comme un appel. La porte cogna une seconde fois.

Juste à ce moment, une fenêtre voisine s'ouvrit. Un bonnet apparut, un blanchet se pencha, points blancs dans l'aube naissante, et une voix claironna : Au voleur ! au voleur !

Les enseignes métalliques de la rue, sous la poussée du vent de nuit, grincèrent en écho : Au voleur ! au voleur !

L'homme tira avec une vigueur accrue et les sabots sonnèrent lugubrement sur le pavé.

Maintenant, d'autres fenêtres s'ouvraient par contagion ; des têtes se montraient, alertées, inquiètes. — Que se passait-il ? Kétokoyavait ?

Feu, émeute, fin du monde, tout semblait possible à ces gens qui, réveillés en sursaut, n'avaient pas réalisé l'appel initial.

La cloche de la chapelle tinta. Tout le quartier était maintenant en rumeur.

La Sœur tourière, sortie dans la rue, montrait à tout un chacun l'échelle qui avait servi à l'escalade du mur et mettait les choses au point :

— Il a sauté le mur, ouvert la porte du dedans et emmené notre bon Mathusalem ! Voyez... ajoutait-elle en montrant la cour intérieure vide de toute vie animale.

— Quel malheur ! se lamentait l'un.

— Dans un couvent !... gémissait un autre.

— Que vont devenir nos pauvres Sœurs ? s'affolait un troisième.

D'autres cloches répondaient maintenant à celle du petit couvent. De la maison dite du Connétable, au portail armorié, dans la rue du Petit-Maure, une voix cria :

— On entend des grelots dans la rue Bel-Ange...

— Mais non, affirma un nouvel arrivant en bonnet de nuit à pompon bleu, c'est dans la rue du Four.

La foule se rua en désordre aux endroits indiqués, contournant le pâté de maisons vidées maintenant de leur contenu humain. Des flambeaux trouaient le reste de la nuit.

*
**

Auprès de l'auberge de l'Oëuf Dur, à l'entrée de la rue du Four, près d'un montoir, immobile comme un animal en peluche, se tenait une vieille rosse, à demi-harnachée, que les allées et venues de la rue ne semblaient guère émouvoir.

— C'est lui ! C'est Mathusalem ! s'exclama Sœur Saint-Appoline, qui avait été entraînée malgré elle dans un remous de curieux.

— Mais lui ! le voleur ! où est-il passé ? cria quelqu'un fort opportunément.

Les badauds et badoles assemblés à cet endroit précis n'avaient vu que le bidet, oublié là sans doute par le voleur qui s'était prudemment enfui.

Un bruit de pas ferrés dévalant la rue Grande, ponctué par le martèlement régulier des hallebardes, annonça le guet, dûment prévenu.

Il fallut tout reprendre depuis le début, comment ceci, comment cela, comment surtout on avait retrouvé le « corps du délit » et laissé s'envoler le voleur.

— Il n'a pu aller bien loin, affirma, péremptoire, le sergent du guet. Cherchons-le.

*
**

Fièvreusement, la foule s'éparpilla à droite, à gauche, pour fureter dans les recoins obscurs, les remises mal fermées, les cours encombrées, les raganes suspectes, les portes entrebâillées. Pendant ce temps, Rapetou, savetier de son état, ramenait au bercail le roussin épris de liberté, sous les bénédictions répétées des bonnes Sœurs — Dieu vous le rendra ! Dieu vous le rendra ! — heureuses de retrouver leur pensionnaire à quatre pattes. Le guet perquisitionnait à grand renfort de bruit dans les maisons voisines.

— Il est peut-être rentré au « Chat qui louche », suggéra quelqu'un qui paraissait bien informé.

— Ou bien dans le fournicu à Laurent, qui est toujours ouvert, insinua un autre quidam.

Avec de telles bonnes volontés, il ne fallut pas plus d'un quart d'heure pour retrouver, tapi derrière un tas de fagots dans la cour de Piédagnel.

l'aubergiste du Bœuf Couronné, un homme affalé, apeuré, hagard, qui paraissait complètement abruti.

C'était Nicolas, le domestique de l'apothicaire du quartier.

*
**

Il fut arrêté sans résistance.

Interrogé, il ne dit rien d'abord, éberlué qu'il était de tout le branlebas qu'il avait déclanché. Puis sa confession se précipita comme le débit d'un robinet qu'on ouvre. Il avait été employé comme valet au couvent dont il connaissait tous les aîtres. Il avait volé le vieux cheval qu'il espérait sortir de la ville, puis enfourcher, puis conduire chez sa tante Léonor, qui habitait Pellouailles, un village voisin. Il regrettait son geste et implorait le pardon de la Sœur Supérieure et de Nicolas, son saint patron.

*
**

Nicolas fut enfermé à la tour du guet du Donjon, à l'entrée de la porte du Marchioux.

Il fallait faire un exemple, car où irions-nous, bonnes gens, si les malandrins étaient maîtres de la rue. On n'osa pas lui imposer le pèlerinage « pedibus cum jambis » à Saint-Jacques de Compostelle — Monsieur Saint-Jacques — bien que la coutume le permit ; néanmoins, le jugement fut rapide et remarquable en ses considérants et attendus, digne et mémorable en son exécution.

Le mercredi suivant, qui est, comme chacun sait, jour de marché depuis un temps immémorial, on sortit Mathusalem de son écurie et Nicolas de sa geôle. La jonction des deux protagonistes se fit sur la place où avaient lieu la publication et l'affichage des bans seigneuriaux, et, par cela, appelée place des Bans. On lia à un même joug la tête de l'homme et la tête du cheval. Puis un curieux cortège se forma et défila dans les rues, places et carrefours de la ville.

En tête marchait un héraut sonnait de la trompette, puis six archers en uniforme, trois pas trois ; suivait le bedeau de la paroisse, escorté de deux enfants de chœur agitant des eschiles (de l'italien : schilla, sonnette) ; puis Nicolas et son cheval, déambulants côte à côte, l'un rouge de confusion et de honte, l'autre rouge de poil, mais placide et le cœur pur ; derrière, Messire Cantet, sénéchal, et sa suite. Les cloches, se répondant d'église à église, annonçaient à tout un chacun l'indignité de Nicolas.

Pendant trois heures, l'insolite cortège se promena le long des ruelles et des rues, où les manants accourus en foule se répétaient, en riant, de bouche à oreille, les tribulations du malheureux Nicolas, montré du doigt.

Ce ne fut pas tout.

*
**

On décida d'exposer sur la place jouxtant le chevet de l'église Saint-Laurent, au poteau d'infamie, et cela jusqu'au coucher du soleil, ledit Nicolas dans un carcan de bois, la tête du cheval lui tenant toujours compagnie. La populace y défila, narquoise et moqueuse, profitant de ce spectacle inaccoutumé et gratuit.

Ce fut une journée mémorable, mémorable surtout pour Messire Simon, l'aubergiste du « Chat qui louche », dont l'établissement donnait à la fois sur la place et sur la rue, et qui vit se succéder chez lui une suite ininterrompue de clients que les émotions avaient assoiffés. Jusqu'à la nuit

tombante et même au-delà, l'auberge ne désemplit pas et force pichets de vin et moques de cidre furent vendus, au point que Simon dut recourir aux réserves de Maître Chainiot, marchand ès-liquides, son fournisseur.

Dès le lendemain, pour marquer l'événement, Messire Simon demanda au syndic de la ville l'autorisation de changer son enseigne. Ce qui lui fut accordé. Il fit donc forger à l'atelier de l'armurier Des Rais aîné, rue Poids-des-Farines, une magnifique tête de cheval et son établissement s'appela désormais l'« Auberge de la Tête de Cheval ».

Ce nom fut également donné à cette rue qui longeait les fortifications de la ville et qui l'a conservé longtemps en dépit du tumulte des siècles et de l'instabilité des hommes (1).

Gabriel DAZELLE.



(1) Ce récit n'est que pure hypothèse. Son affabulation n'est étayée par aucun fait historique. Il a modestement essayé de faire revivre quelques coutumes moyenâgeuses : son seul mérite est d'être vraisemblable. (G.D.)

La Forge de Fer de La Peyratte

Première Industrie Gâtinelle



La vallée du Thouet, à la Forge à Fer de La Peyratte, s'élargit et s'enfonce en un pittoresque décor d'eau, de rochers gris, de chemins en lacets et de coteaux tapissés de maigres prairies à moutons. D'imposantes ruines, un alignement insolite de petites maisons ouvrières ajoutent encore à l'originalité d'un site cher aux pêcheurs et aux promeneurs qui affectionnent la silencieuse tranquillité des bords de rivière.

Puisse cette étude satisfaire la curiosité qu'ils manifestent souvent en contemplant les vestiges de l'ancienne forge à fer.

Un Maréchal de France crée la forge.

Charles de La Porte, duc de La Meilleraye et Maréchal de France, acquit, en 1645, le Moulin de Frard, de Guyonne du Moutier. Il dépendait du domaine de La Rochefaton et fonctionnait à La Peyratte, sur les bords du Thouet.

Il y transporta aussitôt la forge à fer installée à Beaulieu-sous-Parthenay, près de l'étang Barou, derrière son château de La Meilleraye.

D'importants et coûteux travaux furent exécutés sous la direction d'un habile architecte. On construisit pour la chute d'eau une haute chaussée de pierre de dix-neuf pieds « retenue par de grandes pièces de fer et de bois ». La rivière s'en trouva considérablement élargie.

A quelques kilomètres en amont, les Guichard d'Orfeuille possédaient le château de Péré. Ils contestèrent au nouveau propriétaire le droit de retenir les eaux. Les deux parties, finalement, transigèrent en 1669. L'accord se fit moyennant le paiement par le duc d'une rente annuelle de deux cents livres.

Pendant des siècles, le fer utilisé en Poitou, comme dans les autres provinces, avait été obtenu par un procédé assez primitif, la fusion du minerai dans des « renardières », simples trous pratiqués dans le sol, garnis de briques et pourvus de canalisations pour l'écoulement de la fonte.

Vinrent ensuite les forges à bras, ou forges volantes. Pour leur fonctionnement, le combustible était aussi nécessaire que la matière première. De là proviennent toutes ces scories semées en maints endroits de Gâtine sur le sol des anciens bois.

Dix-sept ans après son installation par les hommes d'affaires du Duc de La Meilleraye, la Forge comptait une vingtaine d'ouvriers. Son locataire payait un loyer annuel de 15.000 livres. Pour le chauffage des fourneaux, il exploitait non seulement les 773 arpents des bois-taillis de La Meilleraye, mais encore 520 arpents en forêt de Saisine et 1.842 dans celles de La Ferrière et d'Autin (1).

Mineurs, Muletiers, Ferronniers

Le minerai provenait d'une carrière à ciel ouvert située à un peu plus d'un kilomètre du bourg de La Ferrière (2), sur la route de Saint-Martin-du-Fouilloux. On en extrayait également aux environs du Plénitre. On y retrouve la trace de la première exploitation. Les substructions d'une construction en maçonnerie servant d'abri aux mineurs s'y voyaient encore il y a quelques années. Il y a, dans le voisinage, un trou d'eau dans lequel les ouvriers lavaient le minerai après l'avoir trié. La plupart d'entre eux étaient mi-ouvriers, mi-cultivateurs. D'autres se louaient pour les travaux de la fenaison et de la moisson.

Les forgerons et ferronniers étaient, eux, de véritables artisans. La plupart avaient voyagé. Ils connaissaient tous les secrets et tours de main de leur métier. Ils étaient payés à la journée. En 1817, un marteleur-affûteur gagnait six francs par jour alors que le salaire des autres ouvriers n'était que de 1 fr. 50.

De la mine à la forge, le transport du minerai se faisait à dos de mulets. Chaque conducteur guidait plusieurs dizaines de bêtes sur un étroit sentier. La mule de tête portait au cou une cloche qui signalait le passage de la caravane. Bûcherons et muletiers vivaient misérablement, aux abords des forêts, dans de pauvres demeures recouvertes de chaume.

Le chemin emprunté par les convois de mulets se voit encore à l'entrée du bourg de La Ferrière. Franchissant l'actuelle route de Parthenay, il regagnait la Pionnière de La Peyratte, le hameau des potiers et des tui-liers-briquetiers.

Les mulets transportaient également, pour le chauffage des fourneaux, le bois et le charbon de bois. On en a utilisé parfois jusqu'à deux cents. Ils stationnaient autour des habitations des bûcherons ou dans les prairies avoisinant la forge.

Bonnes années, mauvaises années

Du Maréchal de La Meilleraye, la forge passa à son fils, époux malheureux de la belle Hortense Mancini, nièce du Cardinal Mazarin. En 1776, Louise de Durfort de Duras, duchesse de Mazarin et de La Meilleraye, vendit ses biens au Comte d'Artois.

Dressée la même année, la « Visite générale du Duché de La Meilleraye »

(1) Un arpent valant approximativement la moitié d'un hectare, cela faisait 1.567 hectares de bois.

(2) La Ferrière vient de *Ferreria* : l'atelier du fer, ou de *Ferraria* : la mine de fer.

nous renseigne sur la situation de la forge. Elle produit peu. La quantité de bois de chauffage est insuffisante par suite d'une mauvaise exploitation. Le minerai donne peu de fonte. L'eau enfin manque pendant une partie de l'année. Le revenu de l'établissement est de 2.400 livres.

En 1780, la forge de La Peyratte produit 450 milliers de fer, vendu dans les Deux-Sèvres, la Vienne, la Vendée et les deux Charentes.

Quatre ans plus tard, le bail est de 10.500 livres. Le maître de forges doit fournir annuellement 10.000 myriagrammes de fer de bonne qualité marchande. Il le vend 28 francs le quintal. L'usine emploie 24 ferronniers et 25 bûcherons. Elle utilise en une année 150 arpents de bois, soit environ 20.000 stères payés entre 5 et 6 francs la corde.

La forge vendue comme bien national

En 1789, les biens du Comte d'Artois, qui a émigré, sont mis sous séquestre. La forge, d'abord affermée, est vendue le 16 Brumaire de l'an V au sieur Orillat, un Parthenaisien. Il lui est fait obligation de fournir chaque année 2.500 myriagrammes de fer. Il abandonne peu après l'exploitation, n'ayant pu réussir à se procurer le bois indispensable que fermiers et marchands, à une époque de spéculation à outrance, préféraient vendre beaucoup plus cher aux particuliers.

Les faits étaient venus démentir les considérations par trop optimistes de l'acte de vente. On y lisait en effet que, « située à plus de 25 lieues de toute autre forge, celle de La Peyratte produisait le meilleur fer connu en France pour les instruments aratoires... » ; et encore : « Son débit est de 10 pour cent supérieur à celui des autres forges du Berry et de Normandie. Quant à la marchandise, elle est enlevée aussitôt fabriquée. »

La Révolution n'interrompt pas le travail de la forge. « La production de fer y était active, malgré le voisinage menaçant de la Vendée (3). »

Le 11 Thermidor de l'an IV, sur avis favorable de la Municipalité du canton de Thénezay (4), le Directeur de la Régie Nationale à Niort était autorisé à faire prendre 22 pieds d'arbres sur les terres de La Rochefaton pour des réparations urgentes à la forge.

Les Administrateurs des Deux-Sèvres, le 2 Messidor de l'an VII, vendent la forge à fer de La Peyratte comme bien national. Il est stipulé que « l'acquéreur fabriquera au moins 50 milliers de fer et que, à défaut de l'exécution de cette clause, le gouvernement rentrera dans la propriété de l'usine sans être tenu à aucune indemnité ».

Un rapport de la même année fournit d'intéressantes précisions sur la situation et le fonctionnement de l'usine.

Les bâtiments, solides, sont construits en granit du pays. Ils abritent un grand fourneau pour la fusion du minerai. Celui-ci s'écoule dans des rigoles creusées à même le sable. Les gueuses ainsi obtenues sont refondues et subissent l'action d'un marteau qui les débarrasse de leurs impuretés. Soufflets et pilon sont activés par la force hydraulique. La possibilité d'utiliser cette force explique la construction de la forge près du barrage plutôt qu'à proximité de la mine.

On trouve également dans l'usine deux affineries pour convertir la fonte en fer, une chaufferie pour l'étrépage du métal, un marteau-pilon. Les

(3) Jules RICHARD, *Histoire des Deux-Sèvres*, tome II.

(4) Registre des délibérations de l'administration municipale du canton de Thénezay.

machines ne peuvent être mises en activité par les eaux de la rivière que pendant huit à neuf mois par an.

On emploie de la mine de fer en grains et de la mine limoneuse. La mine de bonne qualité devient rare. L'exploitation se fait à ciel ouvert à deux ou trois heures de la forge. Le métal se trouve à faible profondeur en des couches qui ont de quelques pouces à un pied d'épaisseur.

Le transport, à dos de mulets, revient de 4 à 5 francs la pipe (600 kilos).

Tous les ans, le maître de forge paie aux propriétaires du terrain où il fait la fouille une indemnité de 100 francs par boisselée et il aplanit le terrain. C'est, chaque année, 400 francs pour 4 boisselées.

La forge fond, en année normale, 600.000 kilos de minerai. Le minerai traité donne de un sixième à un quart de fonte.

On charge le fourneau toutes les heures. Il donne toutes les 18 heures de 500 à 600 kilos de fonte. Le fourneau ne fonctionne que pendant trois mois.



Il faut chaque année de 3.000 à 3.500 cordes de bois qui sont tirées d'une coupe de 150 arpents en forêt de La Meilleraye. Le bois de construction vient de la forêt d'Autun et de celles des environs. Les sapins nécessaires à la fabrication des soufflets sont achetés à La Rochelle.

Les briques pour la chemise du haut fourneau sont fabriquées à une demi-lieue de la forêt. Elles coûtent 200 francs le mille. Les pierres très réfractaires pour le creuset sont fabriquées à Bouresse. Le creuset doit être refait tous les ans.

La forge fabrique annuellement de 100 à 120 milliers de fer, débités en grande partie dans la Vendée, à Niort et aux environs au prix de 250 francs le mille.

En 1790, l'usine est affermée 10.500 francs. Les deux baux précédents n'étaient que de 5.000 francs.

Elle occupe de 100 à 120 ouvriers : charpentiers, charbonniers, bûcherons, dresseurs, mineurs, forgerons, muletiers, voituriers, etc...

Le déclin de la forge à fer

La production était, en 1789, de 2.500 à 3.000 quintaux. Elle n'est plus que de 1.320 quintaux en 1810. Pendant le même laps de temps, le prix du bois est passé de 5,50 à 6 francs la corde à 12 fr. 50. Les salaires ont doublé.

En 1811, M. Delaunay est maître de forge. Depuis cinq ans, le rendement s'est réduit de moitié. Il y a 16 ouvriers et de 100 à 150 mineurs, bûcherons et muletiers.

Dans sa « Statistique des Deux-Sèvres », le Préfet Dupin a fait remarquer que la forge avait besoin d'encouragement, qu'il faudrait lui affecter des coupes de bois et lui donner plus de latitude pour la fouille du minerai.

En 1817, la forge emploie 25 ouvriers. On traite par an 5.000 quintaux de minerai, ce qui nécessite 10.000 stères de bois. A cette époque, on ne fabrique plus seulement du fer brut. On le travaille soit à la forge, soit dans les ateliers installés au village voisin de la Bourlière.

En 1828, des difficultés font envisager un moment sa fermeture. L'entreprise va végéter pendant plusieurs années. Bientôt, son déclin s'accroît.

En 1845, le procès-verbal du Conseil Général constate une décroissance « due à des circonstances particulières d'administration ». Le rapporteur ajoute : « Il y a lieu de croire que l'affaire reprendra, plus tard, une meilleure position. »

Cet espoir ne se réalisera malheureusement pas. En 1846, la Forge à Fer de La Peyratte, malgré les subventions du Département, ferme ses portes. Elle avait vécu 201 ans. La rareté du minerai, sa faible teneur en fer et surtout le manque d'adaptation aux méthodes nouvelles d'exploitation et de traitement étaient à la base de cet échec industriel.

Un peu plus tard, des feronniers limousins restés au pays, utilisant bâtiments et restes de minerai, créèrent à la forge une fabrique de chaudrons et de poids de pendules. Son fonctionnement fut de courte durée.

En 1860, utilisant la force du courant, un moulin s'y installa. Il cessa son activité en 1920.

Le Maître de Forge conspire

L'histoire de la Forge à Fer aura eu son épisode mélodramatique. En 1821 et 1822, « les Chevaliers de la Liberté » et les conjurés qui fomentèrent, avec beaucoup d'imprudences, la Conspiration du général Berton y firent de nombreuses réunions clandestines.

Dufresne, le maître de forge qui avait entraîné quelques-uns de ses ouvriers dans cette pitoyable aventure, fut condamné à cinq ans de prison et 2.000 francs d'amende.

La Forge, propriété de la Ville de Parthenay

La commune de La Peyratte devint, quelques années plus tard, propriétaire de la Forge.

En 1913, un conseiller municipal de Parthenay — l'assemblée communale était alors présidée par M. Joly — fit une proposition relative à l'acquisition de l'ancienne forge à fer. Grâce à l'utilisation de la chute d'eau, il affirmait qu'il serait possible de fabriquer à bas prix le courant électrique permettant l'éclairage de la ville.

La guerre vint. Le projet fut différé.

La Municipalité Aguilon le reprit. En 1921, après avoir entendu un rapport de M. Aristide Bizard, le Conseil Municipal décidait l'achat. Il en coûta 71.000 francs, plus 11.000 francs de frais. L'acte fut signé le 28 mai en l'étude de M^e Robert, notaire aux Ponts-de-Cé. La mise à prix était de 20.000 francs. Le Maire avait été autorisé à enchérir jusqu'à 103.000 francs.

Par la suite, ce projet d'installation d'une usine hydro-électrique, jugé trop onéreux, fut différé, puis abandonné.

Le 21 juillet 1923, la forge avait été louée à M. Amilien, maçon à La Peyratte, moyennant un loyer annuel de 400 francs.

Le 31 janvier 1941, M^e Grouanne, qui présidait la Délégation spéciale chargée d'administrer la ville, faisait connaître à ses collègues qu'il avait été saisi, de la part d'un industriel, d'une proposition d'achat de la forge. A la suite d'une estimation établie par les soins de MM. Albert Merveilleux et Théophile Pineau, une proposition fut faite à l'acquéreur éventuel sur la base de 225.000 francs.

Au début de 1942, M. Gabriel Ménard étant Maire, la ville, considérant le faible rapport de la Forge (le bail consenti à M. Amilien ne s'élevait qu'à 900 francs), vendit les bâtiments et un hectare de terrain pour 120.000 francs à M. Debouchaud, fabricant de pantoufles à Limoges.

Le manufacturier limousin, qui avait acheté la Forge afin d'y transporter en cas d'urgence ses installations industrielles, s'est, par la suite, complètement désintéressé de son acquisition. La famille Amilien occupe toujours les lieux.

Le délabrement des ateliers et des bâtiments d'habitation s'accroît d'année en année. On a réparé tant bien que mal la chaussée.

Bien que promise à une ruine irrémédiable, la Forge à Fer de La Peyratte, créée il y a un peu plus de trois siècles par un riche et puissant Marchal de France, dresse encore de fiers vestiges au fond de la pittoresque vallée du Thouet qui, pendant deux cents ans, retentit du bruit sourd et régulier du pilon.

Maurice POIGNAT.

SOURCES

Documents manuscrits.

Archives Nationales : 0.19.702 ; Série R¹ 175, 199 ; F² 680, 1610 ; F¹⁴ 4485 ; F¹¹ 4483.

Archives Municipales de Parthenay.

Archives Départementales.

Registre des Délibérations municipales du canton de Parthenay.

Ouvrages consultés.

LEVAINVILLE : « L'industrie du Fer en France ».

H. et G. BOURGIN : « L'industrie Siderurgique en France au début de la Révolution ».

L. BUISSON : « Monographie de La Peyratte ».

BELISAIRE LEDAIN : « La Gâtine Historique et Monumentale ».

Paul VIGUÉ : « La Forêt d'Autin ».

Léo DESAIVRE : « Anciennes Exploitations Minières ».

DUPIN : Mémoire sur la Statistique du Département des Deux-Sèvres, Niort an IX.

DUPIN : Second mémoire sur la Statistique du Département des Deux-Sèvres.

BOISSONNADE : Essai sur l'organisation du Travail en Poitou.

Quand onze « Chevaliers de la Liberté » conspiraient à Parthenay (1822)

Le 24 février 1822, une conspiration dont le but paraissait être de détruire le Gouvernement de la Restauration éclatait à Thouars. Le Général Berton était l'âme de cette conspiration et il avait des émissaires à Parthenay et à Thénézay. On connaît les faits. Les conspirateurs s'emparèrent de Thouars et ils allèrent jusqu'à Saumur. Leur échec fut total. Ils furent jugés par la Cour d'Assises de la Vienne. Nous voudrions simplement rappeler les faits qui intéressent Parthenay dans cette histoire sans refaire une fois de plus l'histoire du Complot et du Procès.

Dans les temps qui précédèrent le 24 février 1822, *Louis Moreau*, ex-lieutenant de hussards, âgé de trente-cinq ans, officier soumis au régime de la demi-solde, réunissait fréquemment chez lui les trois médecins parthenaisiens :

- *Henri-Modeste Fradin*, 31 ans, adjoint au maire de Parthenay ;
- *Hyacinthe Ledain*, 27 ans ;
- *Joseph Ricque*, 30 ans, chirurgien.

Moreau fit connaître à ses amis le projet de Berton, qui était de marcher sur Saumur. La dernière réunion de Moreau et des trois médecins eut lieu le 23 février. Le même jour, Moreau se rendit à la Forge à Fer de La Peyratte où il trouva son ami Dufresnes, chez lequel il y avait eu également des réunions de conjurés.

Les Parthenaisiens affiliés à l'association secrète : « Les Chevaliers de la Liberté », furent également avertis la nuit. Ce sont les nommés :

- *Millasseau*, 59 ans, droguetier (fabricant de droguet, étoffe de laine épaisse).
- *Cornuau*, 35 ans, fabricant d'étoffes de laine, tisserand.
- *Godeau*, 32 ans, cordonnier.
- *Pellier*, ancien militaire (Légion d'Honneur), cultivateur.
- *Michin*, 48 ans, officier retraité (Légion d'Honneur).
- *Beaudet*, cafetier à Parthenay.

Tous ces conjurés se mirent en route vers Thouars et ils se réunirent en une seule bande à peu de distance de Parthenay. Quand ils arrivèrent à Thouars, l'insurrection avait déjà éclaté. La Gendarmerie était prise, le drapeau tricolore arboré aux cris de « Vive la liberté ! Vive le Peuple ! ». Les insurgés de Thouars croyaient qu'une pareille insurrection avait eu lieu dans toutes les villes de France à la même heure.

La troupe qui se mit en marche sur Saumur comptait 15 hommes à cheval, 120 hommes à pied. L'entrée à Montreuil-Bellay se fit aux cris de « Vive le Peuple ! Vive la Liberté ! Vive Napoléon II ! ». Parthenay et ses environs n'avaient fourni que 15 hommes. Moreau en avait pro-

mis 300 ! La retraite se fit devant Saumur, elle commença sur le pont Fouchard, sur le Thouet.

Qu'étaient ces quinze « Chevaliers de la Liberté » parthenaisiens ? Le signe de reconnaissance pour cette société secrète était le chiffre 5 qu'on formait en se donnant la main, les cinq doigts. Les statuts de la société renfermaient un préambule dans lequel on représentait le Roi et la Charte comme menacés par « l'envahissement de la noblesse » (entendez les abus de pouvoir des nobles). On ne devait pas divulguer la formule du serment sous peine de mort (1). Une carte était donnée aux membres affiliés pour correspondre. La carte était coupée en deux parties. Pour se reconnaître, il fallait rapprocher les deux morceaux de la carte. On jurait fidélité au Roi et à la famille royale ; on jurait de maintenir la Charte. Pour être reçu « Chevalier de la Liberté », il fallait jouir d'une haute considération sous le rapport des opinions, être instruit, avoir été étudiant d'un collège ou d'une école de Droit ou de Médecine, ou bien être ancien militaire, retraité ou en demi-solde, ou, enfin, être possesseur de biens nationaux, ou être grand propriétaire, ou encore être connu pour ses opinions libérales.

Les « Chevaliers de la Liberté » étaient soutenus par les « Carbonari », société secrète italienne qui jouissait alors d'une grande renommée.

D'après la déposition au procès Berton de 1822 de Nicolas de Troye, lieutenant de gendarmerie à Parthenay, le lieutenant fut alerté dans la soirée du 23 février 1822.

C'était un gendarme d'une brigade voisine de Parthenay.

— Mon Lieutenant, dit-il, voilà un monsieur qui m'amène chez vous ! Il s'agissait de Moreau, officier en non-activité.

Le gendarme et Moreau parurent au lieutenant de Troye dans un état voisin de l'ivresse. Moreau, en effet, prétendait que le gendarme s'était installé chez lui et qu'il n'avait fait que boire et manger depuis le matin. Le lieutenant voulut punir le gendarme. Moreau ne voulut pas. Il avait cru qu'on lui avait envoyé le gendarme pour le surveiller, lui.

— Votre surveillance, vos gendarmes, il est temps que tout cela finisse, et vous n'empêchez pas nos affaires d'aller. Il faut que la Charte soit maintenue, il nous faut la liberté !

Le lieutenant congédia Moreau, traitant tous ses dires d'absurdités.

Autre scène à rapporter ici. Un certain Sénéchault avait été nommé par Berton juge de paix à Thénézay. Sénéchault se rendit chez le Sous-Préfet. Et il présenta sa nomination (signée par Berton).

— Vous n'allez pas être juge de paix comme cela, lui dit aussitôt le représentant du Gouvernement (M. Ardit).

— Ecoutez, Monsieur le Sous-Préfet. C'est ça. Il y aura demain, ici, une charretée de proclamations.

Sénéchault se rendit à Thouars « pour voir Berton ». Berton lui demanda de se joindre à la troupe de Saumur.

— Je le veux bien, mon Général, mais il me faut un ordre écrit. Je ne ferai rien sans un ordre. Le Général signa l'ordre « sur le cul de son chapeau » (*sic*).

Les trois conspirateurs qui avaient le plus d'influence à Parthenay, c'étaient les trois médecins. Fradin jouissait surtout d'une grande autorité. Ce dernier, adjoint au maire de Parthenay, fut défendu par M^e Cal-

(1) Le serment du Chevalier de la Liberté était le suivant : « Je jure d'être fidèle aux statuts de l'Ordre des Chevaliers de la Liberté. Si je viens à les trahir, la mort doit être ma punition. » La cotisation des Chevaliers de la Liberté était de un franc par mois.

meil. L'avocat fit retomber la responsabilité sur Moreau. « L'un de ces « hommes dont l'air de franchise et le ton décisif savent en imposer à ceux qui n'ont pas la force de leur résister. Le langage du Capitaine « Moreau ressemblait beaucoup à ces articles que certains journaux col- « portent chaque jour dans les départements et qui retentissent à la tri- « bune aux harangues des députés. »

Dans cette affaire, Sénéchault et Fradin furent condamnés à mort, Ric- que et Ledain (2) à cinq ans d'emprisonnement et à 2.000 francs d'amende ; Cornuau, Godeau, Michin, Millasseau et Pellier à deux ans de prison et à 50 francs d'amende. Moreau n'avait pas été jugé. Cornuau, au procès, avait été lié par une chaîne au Général Berton. C'était un ancien marin. Un survivant de Trafalgar. Berton le défendit avec éloquence, exprimant l'honneur qu'il y avait pour lui d'être associé à un brave.

Sénéchault et Fradin ne furent pas exécutés. (Le Conseil municipal de Parthenay avait, lors d'une séance solennelle, sollicité la clémence du roi.)

Il ressort de toutes les pièces du procès que les « Chevaliers de la Liberté » parthenaisiens s'étaient laissés entraîner et que le soulèvement Berton ne fut jamais quelque chose de bien sérieux. Les « fortes-têtes » de Thouars et de Parthenay avaient cru tout ce qu'on leur avait dit. En réalité, à Thouars, le 24 février 1822, tout fut improvisé dans des conditions à peine croyables. Voici encore un témoignage parthenaisien. Le nommé Louis Rainault affirme que Moreau lui a dit le 23 : « Veux-tu venir avec nous ? — Où ? questionne Rainault. — A Thouars, répond Moreau. Nous battre pour la patrie, la liberté et le commerce. — J'ai répondu que je ne voulais pas. » La décision de Louis Rainault s'explique aisément.

Georges PICARD.

(2) Hyacinthe Ledain fut grâcié en 1824. Il avait été emprisonné au Mont-Saint-Michel. Il fut par suite conseiller municipal, commandant de la Garde Nationale et il joua un rôle important dans l'opposition.

Les appartenances et dépendances des Seigneurs de Parthenay en dehors de leurs domaines de Gâtine (1)

Ces appartenances, toutes situées à l'Ouest et au Sud-Ouest de la Gâtine (sauf celles, peu importantes, de Mathefelon et de Moncontour, situées au Nord), ont été beaucoup plus nombreuses et variées qu'on ne se le figure communément. Comprennent-elles le magnifique château-fort du Coudray-Salbart, que beaucoup pensent n'être pas en Gâtine ? Il en est bien à la lisière, mais a néanmoins fait en permanence partie des domaines propres de Gâtine, apanage des dynasties successives qui ont présidé aux destinées de notre petite patrie.



Si on regarde la figure de la Gâtine sur une carte d'état-major au 80 ou au 50.000^e en hachures, si parlante à l'œil comme relief, on voit que le

(1) Les principales sources de cet article proviennent de *La Gâtine historique et monumentale*, de Bélisaire LEDAIN.

massif ou plateau de Gâtine, qui n'est d'ailleurs pas tout à fait la Gâtine politique et administrative de jadis et qui, vers le Nord, se confond insensiblement avec son cousin le Bocage bressuirais et vers l'Ouest avec le Bocage vendéen, dominant admirablement vers le Sud la plaine de Niort, vallée de la Sèvre, Saint-Maixent, y forme deux pointes, l'une à Echiré vers Niort, l'autre à Exireuil vers Saint-Maixent.

C'est sur la première de ces avancées, expirant, si on peut dire, sur une harmonieuse courbe de la Sèvre, qu'a été construite, comme verrou du plateau de Gâtine vers le Sud, en 1202, la forteresse parfaite du Coudray-Salbart ; son verrou vers le Nord étant le château-fort de Tennesue.

Au surplus, nous ne parlerons pas davantage de la forteresse du Coudray-Salbart, qui a fait l'objet d'un article spécial du précédent bulletin de la Société (n° 9, 1960).

TAILLEBOURG

Guillaume V L'Archevêque avait épousé, du vivant de son père Hugues I^{er}, mort en 1243, la fille de Geoffroy de Rancon, seigneur de Taillebourg en Saintonge, et c'est ainsi que les terres de cette seigneurie, située sur la Charente, passèrent en 1263 à la maison seigneuriale de Parthenay.

Au début de 1346, à la faveur du désastre de Crécy, les Anglais, au cours de la longue rivalité des rois de France et d'Angleterre pour la succession de l'Aquitaine, s'emparèrent de Taillebourg et d'une grande partie de la Saintonge. C'est au mois d'avril 1350 qu'eut lieu la fameuse bataille du pont de Taillebourg (2) où, comme à Crécy, Poitiers et Azincourt, par suite de téméraire imprudence, la chevalerie française, où était le sire de Parthenay, Jean I^{er} L'Archevêque, fut vaincue et celui-ci fait prisonnier et emmené à Bordeaux, repaire pendant plusieurs siècles de la domination anglaise dans le Sud-Ouest. Il fut libéré contre les espèces sonnantes et trébuchantes d'une forte rançon.

Ce n'est qu'en 1385 que les Français, le sire de Parthenay Guillaume VII au premier rang des chevaliers du roi, purent dégager la Saintonge et reprendre Taillebourg aux Anglais.

La Seigneurie de Taillebourg sortit de l'apanage des sires de Parthenay de la même manière que :

SOUBISE

Egalement en Saintonge. Le seigneur de Parthenay Hugues II L'Archevêque épousa vers 1245 la fille du puissant Baron de Lusignan et hérita de ce chef, en 1248, par suite de la mort de son oncle par alliance Geoffroy II de Lusignan, surnommé « à la Grand'Dent » et assez tristement célèbre, de la baronnie de Soubise, sur l'estuaire de la Charente, rive sud, à une vingtaine de kilomètres de la mer et à quelques kilomètres seulement en aval de Rochefort.

C'est encore aujourd'hui un petit port où se voient les ruines de l'ancien château-fort (2 bis).

Guillaume VI L'Archevêque, décédé en 1322, eut deux épouses successives. Les enfants du premier lit héritèrent du domaine de Gâtine et celui du second, Guy, de divers autres domaines, et notamment de la baronnie de Soubise. Il fut à l'origine de la branche cadette des Parthenay-Soubise qui se fixa en Saintonge et n'eut plus de relations avec la Gâtine et dont la dernière héritière fut la célèbre Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan.

(2) Une excursion de notre Société s'est arrêtée au pont de Taillebourg en 1954.

(2 bis) Une excursion de la Société visita Soubise le 14 septembre 1958.

CHATELAILLON

Le château de Châtelailлон appartenait déjà, en 1345, au seigneur de Parthenay et, en 1363, Guillaume VII L'Archevêque en rendit hommage à La Rochelle au Prince de Galles, le vainqueur de la bataille de Poitiers (1356), qui parcourait sa province d'Aquitaine.

Plus tard (1414), le seigneur de Parthenay Jean II ayant eu l'imprudence de se joindre à un soulèvement contre le roi de France Charles VII, celui-ci, après avoir réduit les rebelles, confisqua toutes les baronnies du sire de Parthenay, y compris Châtelailлон, qu'il attribua au Comte de Richemont. Celui-ci entra en campagne contre Jean II, à qui il enleva de force toutes ses dépendances, et notamment Châtelailлон. Il vint ensuite mettre le siège devant Parthenay. La désastreuse bataille d'Azincourt, à laquelle Richemont fut appelé d'urgence, sauva provisoirement Jean II.

Des arrangements amiables entre le roi et le sire de Parthenay, resté sans postérité, firent, à la mort de celui-ci, passer définitivement ses terres entre les mains de Richemont. Le château de Châtelailлон était alors commandé par le Capitaine parthenaisien Jean de la Court.

Dans les troubles qui suivirent, quelques années plus tard, entre le Connétable de Richemont et le Maréchal de La Trimouille, celui-ci prit Châtelailлон, mal défendu par un Capitaine que Richemont fit décapiter.

En 1641, la baronnie de Châtelailлон fut vendue par le Duc de Longueville, alors seigneur de Parthenay, au président de Lamoignon.

PARC SOUBISE (3)

Actuellement sur le territoire de la commune de Mouchamps, en Vendée, le château du Parc Soubise fut brûlé partiellement pendant les guerres de la Révolution et ne fut jamais restauré. Les propriétaires (famille de Chabot) habitent les anciens communs qu'ils ont fait aménager à cet effet. Les dépendances comprennent un superbe étang et une forêt qui lui sert de fond de tableau, tous deux du même nom (4).

MOUCHAMPS

Cette baronnie suivit les mêmes vicissitudes que celles de Soubise. Il y a dans cette importante commune du canton des Herbiers, située pittoresquement sur une falaise dominant la vallée du Petit-Lay (5), un fort noyau de protestants dont l'origine de l'implantation dans cette très catholique cité remonte à Catherine de Parthenay, une des Egéries de Henri IV, qui avait embrassé ardemment la nouvelle religion réformée. Cette grande dame, très cultivée, poétesse, auteur notamment de « Ballets allégoriques », a fait en 1948, sous l'égide de la Société, l'objet d'une très brillante conférence de l'éminent avocat et homme de lettres M^e Raymond Ritter, du barreau de Pau, grand spécialiste du temps du Roi de Navarre, devenu Henri IV.

(3) (4) Des excursions de la Société les ont visités en 1951 puis 1953 avec pique-nique sur les bords de cette magnifique pièce d'eau.

(5) Que l'excursion de 1953 de la Société visita également.

ABBAYE DE LA GRÉNETIÈRE

Datant de 1117, et qui fut à son apogée au milieu du xv^e siècle, l'abbaye de la Grénetière (ou Grainetière) (6) relevait de la baronnie de Mouchamps et ses imposantes ruines sont situées à la lisière Nord de la forêt de Soubise, près des sources de la Maine, affluent de la Sèvre Nantaise, et d'une découverte assez difficile. Elle est entrée dans le giron des Parthenay L'Archevêque en 1248 en même temps que Mouchamps et Parc Soubise. Comme ces deux baronnies, elle est sortie de leur obédience en 1322 pour passer sous celle des Parthenay-Soubise.



Dès le début de leur suzeraineté et constamment ensuite, les seigneurs de Parthenay manifestèrent leurs libéralités à l'égard de ce monastère, notamment Hugues II le 7 octobre 1154 et en avril 1165, Guillaume VI en janvier 1280, en 1290 et 1299, Jean I^{er} le 13 décembre 1341 et la fille de celui-ci, Létice de Parthenay, dame de Palluau, mariée à Maurice, seigneur de Belleville et Montaigu, en 1349.

Guillaume VI, mort en 1322, se fit enterrer dans cette abbaye qu'il avait tellement favorisée. Son tombeau, sur lequel est sculptée l'image d'un chevalier armé, se voit encore au milieu des ruines grandioses du monastère.

En 1372, les Anglais, profitant d'un éloignement de Duguesclin, faillirent la prendre par surprise. Plus tard, l'évêque de Belley, commendataire de 1745 à 1749, y offrit l'hospitalité au fameux abbé Prévost, auteur de « Manon Lescaut », mais celui-ci n'accepta pas. Il est donc erroné de dire, comme on le fait parfois, que le célèbre roman fut écrit à l'abbaye de la Grénetière.

VOUVANT ET MERVENT

Ces deux domaines voisins, situés en lisière de la forêt de Mervent, suivirent à peu près le même sort en l'obédience des seigneurs de Parthenay

(6) Elle a été classée « monument historique » en 1946 et une excursion de la Société l'a visitée en 1953, après avoir traversé la forêt du Parc-Soubise.

Comme Soubise et Mouchamps, ils y entrèrent par suite du mariage de Hugues II avec la fille de Guillaume de Lusignan, nièce de Geoffroy à la Grand'Dent.

L'église de Vouvant et sa tour Mélusine, de même que les ruines du château de Mervent (7), sont trop connues des Parthenaisiens pour qu'il soit nécessaire d'en parler davantage.

En 1416, ces deux places-fortes furent conquises par Richemont lors des démêlés qui, ainsi qu'il a déjà été dit précédemment, mirent aux prises Jean II L'Archevêque et le Dauphin de France. Un peu plus tard, en 1432, au moment de la rivalité Richemont-La Trimouille, un capitaine au service de celui-ci s'empara par surprise du château de Mervent. Huit jours plus tard, Richemont accourut, assiégea la place et la reprit.

Vouvant et Mervent furent, comme Châtelailon, vendus en 1641 par le Duc de Longueville au président de Lamoignon.

FOUSSAY ET AUZAY

Ces deux localités, sises près de Fontenay-le-Comte, relevèrent quelque temps des seigneurs de Parthenay, qui y percevaient des tailles et redevances, notamment Guillaume VI en 1276 et Jean II en 1415.

VIX

Il en fut de même pour Vix. En 1047, Guillaume I^{er} L'Archevêque vendit, en récompense des subsides qu'il en avait autrefois reçus, à la Comtesse Agnès, épouse de Geoffroy Martel, puissant Comte d'Anjou, l'île de Vix, dans les marais de la Sèvre, dont elle fit don à l'abbaye voisine de Maillezais.

Plus tard, en 1058, ses fils Joscelin et Simon firent restituer à cette abbaye ladite île de Vix que le Duc Gaëtan d'Aquitaine lui avait injustement ravie.

MOULLERON-EN-PAREDS (au N. de la forêt de Mervent) PUY-DE-SERRE (à l'E. de la forêt de Mervent)

Ces châtelainies furent englobées nommément dans l'acte du 19 novembre 1429 entre Jean II L'Archevêque et le Comte de Poitou, Régent de France, au profit de Richemont, dont il a déjà été question.

TALMOND — ANGLÈS — FONTAINES

L'importante baronnie de Talmond, au Sud des Sables-d'Olonne, ne fit pas partie des domaines des sires de Parthenay, mais il y eut des relations entre les deux, et une partie de ses dépendances furent vraisemblablement pour un temps sous l'allégeance des seigneurs de Gâtine. Ameline de Parthenay, sœur de Guillaume I^{er} L'Archevêque, épousa vers 1050 Guillaume de Talmond et lui apporta en dot les terres d'Angles et de Fontaines (plaine Sud de Vendée). Guillaume I^{er} avait épousé vers 1040 Aremgarde, de la famille des seigneurs de Talmond, et sans doute ces terres d'Angles et de Fontaines passèrent-elles des Talmond aux Parthenay et vice-versa.

(7) Elles furent visitées en 1950 par une excursion de la Société.

C'est à cette époque que les sires de Parthenay participèrent à la décoration intérieure de l'abbaye d'Angles, maintenant église paroissiale.

Le puissant château-fort de Talmond, aux ruines imposantes, et l'église, précédemment abbaye, d'Angles furent visités par les Parthenaisiens participant à l'excursion du 15 mai 1960 organisée par le Congrès régional des Sociétés Savantes du Centre-Ouest.

MATHEFELON

Guillaume VII L'Archevêque épousa le 15 mars 1347 l'Angevine Jeanne de Mathefelon (8). Leur fils Jean hérita par sa mère de ce fief d'Anjou. Comme plusieurs autres seigneuries, celle de Mathefelon fut vendue en 1429 par le Duc de Longueville au président de Lamoignon.

MONCONTOUR-DE-POITOU

Cette dépendance échut en 1248 au seigneur de Parthenay Hugues II par héritage de Geoffroy II de Lusignan, dit « la Grand'Dent », dont il a déjà été parlé.

Il eut de ce chef quelques difficultés avec le chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers au sujet des redevances sur des terres des habitants de Frontenay-sur-Dives, relevant plus ou moins de Moncontour.

Au cours des trois siècles de guerres intestines franco-anglaises qui désolèrent l'Aquitaine, en août 1371, Guillaume VII L'Archevêque, alors féal résolu du roi d'Angleterre, voulut profiter d'un éloignement de Duguesclin du théâtre poitevin de la guerre pour enlever Moncontour alors aux mains des partisans du roi de France. Avec tout un lot de seigneurs de Gâtine et du Poitou, aidés des Anglais, il mit le siège devant la forteresse à la célèbre tour (9) et la prit après dix jours de lutte. Duguesclin, accouru à son secours, arriva trop tard et donna à la place un assaut inutile. L'année suivante, il prit d'ailleurs sa revanche après cinq jours de siège.

Capitaine AGUILLON.

(8) Ce sont ces deux époux dont les gisants existent encore actuellement à l'intérieur du chevet de l'église Sainte-Croix de Parthenay.

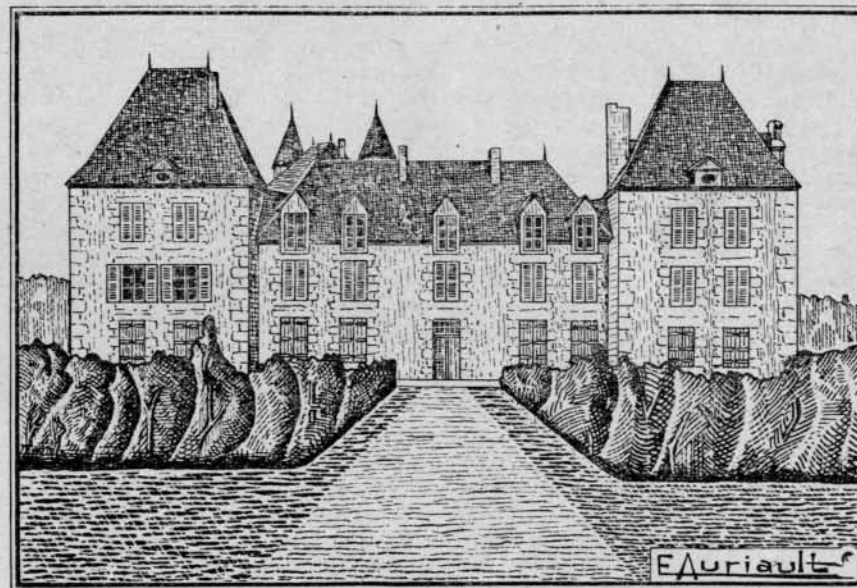
(9) Les Parthenaisiens ont pu voir cette imposante tour carrée à l'occasion d'excursions de la Société en 1949 et 1953.

La Touche-Poupard

Nous sommes au milieu de l'année 1890.

Or, depuis un certain temps, dans la région comprise entre Saint-Maixent et Saint-Georges-de-Noisné, il se murmure des bruits sur M. le comte d'Autichamp et son château de La Touche-Poupard ; on dit que celui-ci va se vendre, que la famille d'Autichamp va quitter le pays...

Et cependant, dans son testament fait à La Touche-Poupard le 23 décembre 1877, M. Philippe-Hubert-Charles Janvre, vicomte de Bernay, n'a-t-il pas inséré cette clause : « Je désire que la terre de La Touche reste le plus longtemps possible dans ma famille » ?



Façade Nord du Château de la Roche-Poupard en 1900

Quoi qu'il en soit, ce qui se murmure devient une réalité : le 27 septembre 1890, M. Charles-Marie-Hubert-Louis-Anatole de Beaumont, vicomte d'Autichamp, propriétaire, demeurant au château de La Touche-Poupard, commune de Saint-Georges-de-Noisné, signe devant M^e Guerry, notaire à Saint-Maixent, une procuration pour la vente de sa propriété située à La Touche-Poupard, d'une superficie de plus de 117 hectares. L'hallali du château de La Touche-Poupard est sonné !

**

Le château de La Touche-Poupard est alors une somptueuse demeure située à l'extrémité méridionale de la Gâtine, commune de Saint-Georges-de-Noisné, à quelques kilomètres de la ville de Saint-Maixent et au sommet du versant septentrional de la pittoresque vallée de la Liguairie.

Il date de l'époque Louis XIII, mais a été restauré et modifié aux XVIII^e et XIX^e siècles.

C'est une vaste construction, massive et sévère, composée d'un corps de bâtiment à toiture aiguë et flanqué de deux pavillons carrés avec, au milieu, une aile en retour.

La façade septentrionale donne sur une grande cour d'entrée, limitée aux nord, levant et couchant par les communs du château ; par contre, devant la façade méridionale, qui est ornée par deux petites tours en poivrière et donne sur la vallée, se trouvent une terrasse et un bosquet entrecoupé d'allées.

Une belle chapelle existe dans l'angle sud-ouest de la terrasse et des pelouses et jardins, avec serre et orangerie, agrémentent, au couchant, l'ensemble des bâtiments.

Enfin, on pénètre de la voie publique dans la grande cour par un porche ménagé dans le bâtiment septentrional des communs et fermé par une grande porte charretière avec une petite porte cintrée de chaque côté, et à chacun des angles nord-est et nord-ouest du même bâtiment s'élève une grosse fuie.

Quelle était donc l'origine de cette belle propriété qui, en peu de temps, allait être divisée, morcelée... transformée ?

Comme paraît l'indiquer son appellation, La Touche-Poupard devait tirer son nom de sa situation et de ses premiers possesseurs (1).

Quoi qu'il en soit, nous savons par l'état des « Hommages d'Alphonse », frère du roi Saint-Louis, qu'au milieu du XIII^e siècle, « J. Popardi de Thuscha Gileberti » est homme-lige du Comte de Poitou pour ce qu'il possède à La Touche-Gilbert et aux alentours, et « dominus J. Popars, miles (chevalier) », est aussi homme-lige du même Comte pour sept borderies de terre. Or, ces sept borderies semblent correspondre à l'étendue du territoire qu'on a nommé La Touche-Poupard et qui, en 1278, dans les archives de l'ancienne abbaye de Fontaine-le-Comte, est désigné ainsi : Popardus de Tuscha.

D'ailleurs, la famille Poupard, qui a formé plusieurs branches et dont quelques-unes vivent encore dans la région de Saint-Maixent, avait de nombreuses possessions dans les paroisses de Saivres et Saint-Georges-de-Noisné aux XIII^e et XIV^e siècles. Aussi, plusieurs de ses membres sont-ils souvent mentionnés dans les chartiers d'alors, entre autres Jean Poupard, valet (c'est-à-dire noble), qui, en 1362, est vassal du seigneur de La Roche de Combré ; Jehanne Poupard, fille de Bertrand Poupard, qui paraît s'être mariée deux fois, d'abord à Jean Hugueteau, puis, vers 1400, à Guillaume Vasselot, seigneur de La Chesnaye (2), et les deux personnages suivants, habitant La Touche : Hugues en 1362 et Guiot en 1395.

Au début du XV^e siècle, la seigneurie de La Touche-Poupard apparte-

(1) D'après le Commandant Chastang, le mot *touche* est du vocabulaire du vieux français, venant peut-être du bas latin « *tosca* », qui, dans le lexique de D'HAUTERIVE, a deux significations : 1^o « tertre, éminence » ; 2^o « petit bois de haute futaie ». M. DAUZAT (top. française dit : « boqueteau »). — Il y a beaucoup de *touche* dans les Deux-Sèvres = ancien bois.

(2) La descendance de Jeanne Poupard et Guillaume Vasselot subsiste toujours en ligne masculine dans la région de Saint-Maixent.

nait à Denise Poupard, laquelle épousa Jacques du Plessis, qui se qualifie, le 12 juin 1403, seigneur de La Touche-Poupard à cause de sa femme.

Quarante-cinq ans plus tard, La Touche-Poupard était la propriété de Jehan Guiteau, écuyer, époux de Jehanne Amoureuse.

Nous trouvons ensuite comme possesseurs de La Touche-Poupard :

Georges Guiteau, écuyer, vivant en 1483 ;

Antoine Guiteau, qui épouse, vers 1500, Françoise Gillier, fille du seigneur de La Villedieu de Comblé (Saint-Eanne), et était décédé avant 1533 ;

Jean et Antoine Guiteau, qui faisaient hommage de leur fief en 1547 ;

Françoise Gillier, dame de La Touche-Poupard, qui, en 1553, avec Bonaventure et Bertrande Guiteau, ses filles, constituait un procureur pour aller à Niort, par devant le Sénéchal de Poitou, pour s'opposer à l'entérinement des lettres royales de rémission obtenues par Antoine Guiteau, sieur de Faye, à raison de l'homicide commis en la personne de François Guiteau ;

Et Jérôme Guiteau, écuyer, qui était fils des époux Guiteau-Gillier et qui, en 1564, était l'objet d'une sentence de prise de corps pour cause d'homicide.

Le 27 janvier 1567, nous voyons le même Jérôme Guiteau céder, à titre d'échange, la seigneurie de La Touche-Poupard à Charles Payen, écuyer, seigneur de Chauray et de la Cour d'Augé.

Ce nouveau propriétaire de La Touche-Poupard appartenait à une vieille et riche famille bourgeoise de Saint-Maixent portant pour armes *d'azur à trois besants d'or*. Il était fils de Pierre Payen, lieutenant du Sénéchal de Civray à Saint-Maixent, et de Françoise de Marsillac.

Charles Payen fut un riche propriétaire foncier ; à sa mort, survenue avant 1595, il était seigneur de Chauray, La Touche-Poupard, La Cour d'Augé, Le Pinier de Germond, le Fief Bérault, La Foye de Clavé et Laurière. Il avait épousé, le 12 avril 1564, Jacqueline Vasselot, fille de Pierre Vasselot, écuyer, seigneur du Portault, et de Florence de Bonney, de laquelle il eut un fils, Pierre, né dans le château de La Touche-Poupard le 22 août 1573. Son épouse lui survécut plus de dix ans. En 1598 et 1599, elle et son frère, Pierre Vasselot, écuyer, seigneur du Portault et de Régné, firent des dons à l'Eglise Réformée de Saint-Maixent pour la construction d'un temple.

Pierre Payen, fils unique de Charles, chevalier, seigneur de Chauray, La Touche-Poupard et autres places, épousa Marguerite de Constant, fille de Jacques de Constant, chevalier, seigneur de Chaillé (près Melle), et de Marguerite d'Authon. Lui et sa femme furent des protestants fougues et militants. Aussi lorsque, en 1634, les Grands-Jours de Poitiers eurent ordonné la démolition du temple bâti en 1598 dans la rue du Plat-d'Étain, à Saint-Maixent, le prêche eut-il lieu dans le jardin de leur hôtel, à Saint-Maixent, rue Chauray, du 15 novembre 1634 au 18 décembre 1636. Et même Pierre Payen et Marguerite de Constant poussèrent leur zèle anticatholique jusqu'à embarrasser la rue avec leur carrosse, au moment de la procession du Saint-Sacrement, le jour de la Fête-Dieu 1640, alors qu'ils étaient à Melle et se rendaient au prêche, si bien qu'ils arrêtaient « Celui que tous les êtres créés ne peuvent arrêter ». Pour ce fait, un arrêt du Parlement, en date du 10 mai 1642, les condamna à la réprimande et aux dépens.

Pierre Payen fut l'un des exécuteurs testamentaires de Joseph Desfontaines, protestant comme lui, fondateur du collège de Melle et mort à Melle en 1623. Au cours de l'année 1636, nous le trouvons traitant avec des entrepreneurs, notamment Etienne Fort, maître tailleur de pierre à Saint-

Maixent, pour la reconstruction de la maison noble de La Touche-Poupard (3), où il résida fréquemment jusqu'à la fin de ses jours.

Il n'existait plus en 1648, car sa femme était alors remariée avec Charles-Rodolphe de Grunstein. Deux filles avaient été le fruit de son union : Marguerite, mariée à Daniel de Saint-Quintin, baron de Blet, et Jacqueline, femme de Jean Guichard, chevalier, seigneur du Peyré.

Ce fut Marguerite Payen qui, après la mort de son père, hérita du domaine de La Touche-Poupard et le transmit à l'un de ses enfants : Alexandre de Saint-Quintin, comte de Blet. Ce dernier épousa, en 1700, Françoise-Louise Huault de Saint-Denis, laquelle mit au monde, en 1702, Alexandre de Saint-Quintin, chevalier, comte de Blet.

Alexandre de Saint-Quintin, qui fut Mestre de Camp de Cavalerie, Maréchal des Camps et Armées du Roi, Commandant de Sa Majesté en la ville de Bergopzom, décéda le 23 février 1746. Il avait épousé, en 1724, Marie Pereine, de laquelle il eut trois filles :

Louise-Marie, qui se maria à César-Pierre Thibault de la Brousse, chevalier, marquis de Vertillac, de Saint-Martin, baron de la Tour Blanche et autres lieux, gouverneur, grand sénéchal et lieutenant de roi de la province de Périgord, mestre de camp, sous-lieutenant des gendarmes de Flandre ;

Louise-Marie-Alexandre, qui fut l'épouse de Antoine-Charles-Augustin-Joseph, marquis de Simiane, comte de Baulne et de Molan, marquis d'Esparon, seigneur de Chalançon, Glandage et autres lieux ;

Et Jeanne-Françoise, qui s'unit à François Vachon de Briançon, marquis de Belmont.

Lors du partage de l'hérédité d'Alexandre de Saint-Quintin, après 1757, la terre de La Touche-Poupard fut attribuée à la Marquise de Simiane, mais celle-ci n'en bénéficia que peu de temps, car elle trépassa avant 1764, laissant trois enfants mineurs : Alexis-Charles-Alexandre, François-Louis-Joseph et Catherine-Marie.

Le 5 novembre 1781, Alexis-Charles-Alexandre, comte de Simiane, chevalier, officier au régiment du roi ; Maximilien-Emmanuel-Charles de Malon, chevalier, marquis de Bercy, capitaine-colonel des Gardes de la Porte de Monseigneur le Comte d'Artois, comme mari de dame Catherine-Marie de Simiane ; et François-Louis-Joseph de Simiane, chevalier de Malte, capitaine de Cavalerie au régiment de Royal-Pologne, affermaient leurs terre et seigneurie de La Touche-Poupard comprenant le château et ses dépendances, la métairie de la Rourie, la métairie de La Touche, près la porte du château, la métairie de La Touche-Gilbert et la métairie de La Touche-Rossard, à Hilaire Charlot, père et fils, marchands à Champdeniers, moyennant la somme de 4.946 livres par an. Et, quelques jours plus tard, la mort ravissait à leur famille le Marquis et la Marquise de Bercy, qui laissaient deux enfants : Charles-Jean-François de Malon de Bercy, chevalier, capitaine des Gardes de la Porte de Mgr le Comte d'Artois, et Alexandrine-Charlotte-Marie de Malon de Bercy. Dès lors, le domaine de La Touche-Poupard se trouva indivis entre les deux frères de Simiane et leurs neveu et nièce. Aussi, le 20 mars 1785, fut-il vendu par les consorts de Simiane et de Bercy à Claude-Philippe-Marie Boynet, chevalier, seigneur de Bernay et autres lieux, chevalier de l'Ordre royal et

(3) De la construction édifée par Pierre Payen, on peut encore voir la plus grande partie des communs du château et le bâtiment central du logis avec sa toiture aiguë.

militaire de Saint-Louis, et à Françoise-Gabrielle-Olive de Gourgault, demeurant à Saint-Maixent.

Les nouveaux propriétaires de La Touche-Poupard étaient deux époux appartenant à la noblesse du Poitou. Ils s'étaient unis le 21 août 1782, étant âgés : M. de Bernay de 80 ans et M^{me} de Bernay de 27 ans, alors que celui-là était veuf depuis le 22 mars de Renée-Françoise Clément.

M. de Bernay profita peu de sa nouvelle seigneurie ; il trépassa à Saint-Maixent, en son hôtel, rue de La Croix, le 7 novembre 1785, sans postérité et ayant par son testament, en date du 27 avril 1785, institué sa jeune épouse sa légataire universelle.

M^{me} de Bernay, qui était fille de Alexandre de Gourjault, chevalier, seigneur d'Angles, et Anne-Olive-Françoise de Gourjault, ne se voua pas au veuvage, car, en mai 1788, elle convola en justes noces avec un jeune seigneur, dont l'hôtel, à Saint-Maixent, était contigu au sien : Philippe-Charles Janvre de l'Estortière, écuyer, officier au régiment des chasseurs à cheval des Pyrénées, né en 1751 et fils de Maixente-Jeanne de Vérines et de feu César-Angélique Janvre, chevalier, seigneur de l'Estortière. Mais, préalablement à la bénédiction de leur mariage, en l'église Saint-Saturnin de Saint-Maixent, M. de l'Estortière et M^{me} de Bernay établirent diverses conditions matrimoniales. C'est alors que M^{me} de Bernay, « voulant donner des marques de sa reconnaissance des bienfaits qui lui ont été accordés par ledit feu seigneur de Bernay, son premier mari, et des preuves audit seigneur de Janvre, futur époux, de son amitié et de son attachement », lui fit donation entre vifs et irrévocable de la jouissance et usufruit, sa vie durant seulement, de la terre et seigneurie de Bernay en la paroisse d'Iteuil, à la condition toutefois « que ledit seigneur futur époux portera et signera, en tous les actes et autres circonstances quelconques, le nom de Janvre de Bernay, étant le motif de ladite donation pour la satisfaction que ladite dame de Bernay ressentira en se conservant le nom de Bernay qui lui est si précieux et qu'elle ne pourrait effacer sans manquer de reconnaissance envers son bienfaiteur ».

À l'époque où les époux Boynet de Bernay s'en rendirent propriétaires, La Touche-Poupard était en mauvais état ; aussi, M^{me} de Bernay et son deuxième mari furent-ils obligés d'y faire effectuer d'importants travaux de restauration. Ils y firent en outre des transformations et embellissements, notamment aménager une chapelle que plus tard, en 1863, leur fils fit reconstruire plus belle, en même temps qu'il faisait combler les anciennes douves entourant le logis proprement dit et que celui-ci était encore embelli.

En 1791, M. Janvre de Bernay émigra et rejoignit en Allemagne les Princes français ; il fut alors maître de la seconde compagnie noble d'Ordonnance, instituée à Coblençe par les frères de Louis XVI, et fut blessé à l'affaire de Berstheim du 2 décembre 1793. Il rentra en France en 1800. Et, durant son émigration, son épouse habitait surtout à Poitiers, section de la Fraternité, avec les deux enfants alors issus de leur union : Maixente-Olive-Honorine Janvre de Bernay, née à Saint-Maixent le 15 février 1789, laquelle épousa, en 1810, Pierre-Théodore Durosseau de Fayolle, et Philippe-Hubert-Charles Janvre, vicomte de Bernay, né à Saint-Maixent le 16 mars 1790. Puis, après le retour de M. de Bernay, le ménage se fixa à La Touche-Poupard, où M^{me} de Bernay rendit le dernier soupir le 22 juillet 1825, tandis que son mari mourut à Saint-Maixent le 7 février 1826. Ils ne laissaient pour héritiers que leurs deux enfants précités, lesquels partagèrent leurs successions le 19 octobre 1826. Le domaine de La Touche-Poupard échet alors au Vicomte de Bernay.

Philippe-Hubert-Charles Janvre, vicomte de Bernay, fut officier au régi-

ment des hussards de la Garde Royale. Il épousa, le 16 septembre 1824, Anne-Louise-Eléonore-Charlotte de Salaberry, fille du Comte de Salaberry, membre de la Chambre des Députés de 1815 à 1830, qui lui donna une fille : Marie-Charlotte-Gabrielle, née le 10 novembre 1825.

Lors de la chouannerie de 1832, le Vicomte de Bernay en fut l'un des chefs occultes. Aussi organisa-t-il des camps de réfractaires dans la région de La Touche-Poupard, notamment à La Touche-Gilbert et à l'ancien prieuré de Salette, près Saint-Georges-de-Noisné. Mais, pendant l'insurrection, il vécut caché dans la cave de son château, et c'était l'un de ses fidèles fermiers, nommé Charron, qui le ravitaillait en cachette et faisait l'agent de liaison entre lui et ses partisans.

Seize ans plus tard, M^{lle} de Bernay, sa fille, épousait Marie-Charles-Anatole de Beaumont, comte d'Autichamp, né en 1819, fils puîné du célèbre Marquis d'Autichamp, général des armées vendéennes. Mais, après avoir donné le jour à cinq fils, la mort la ravit à Poitiers le 24 juin 1863. On l'enterra alors à Saint-Georges-de-Noisné, dans une chapelle sépulcrale édiflée à son intention dans un terrain privé, en bordure du cimetière communal, et où vinrent la rejoindre les restes de ses grands-parents paternels, qui avaient été inhumés à Saint-Maixent. Et, quinze ans plus tard, le corps de Philippe-Hubert-Charles Janvre, vicomte de Bernay, qui était mort à La Touche-Poupard le 22 juin 1878, venait reposer à côté d'elle.

Le Vicomte de Bernay avait été non seulement un royaliste militant, mais aussi un grand chrétien, si bien qu'il avait installé à Saint-Maixent une école religieuse, tenue par des Frères de Marseille, dans sa maison patrimoniale, à partir de 1860, et créé à Saint-Georges-de-Noisné, pour l'éducation des jeunes filles, un couvent de religieuses. D'ailleurs, il avait fini ses jours sur cette terre en vrai gentilhomme chrétien, après avoir, par testament, manifesté ses dernières volontés.

O.-A. HIPAULT-RUFFIGNÉ.

TABLE DES GRAVURES

Photographie de M ^e H. OCHIER	1
Façade de la maison natale du bienheureux Théophile Vénard	9
Façade sud du château d'Orfeuille	18
Extrémité gauche de la façade sud de la chapelle des Cordeliers :	
Après le premier éroulement	20
Après le deuxième éroulement	20
Façade nord de la chapelle des Cordeliers (état actuel)	20
Le Pas-de-Bœuf, au nord de Parthenay (extrait de la carte de CASSINI)	23
Scène d'exposition au « carcan » d'un voleur au xv ^e siècle	31
Portrait du Maréchal de la Meilleraye	32
Ruines de la Forge à fer de La Peyratte	35
Carte de la Gâtine et dépendances	41
Ruines de l'abbaye de la Grénetière	44
Façade nord du château de La Touche-Poupard en 1900	47